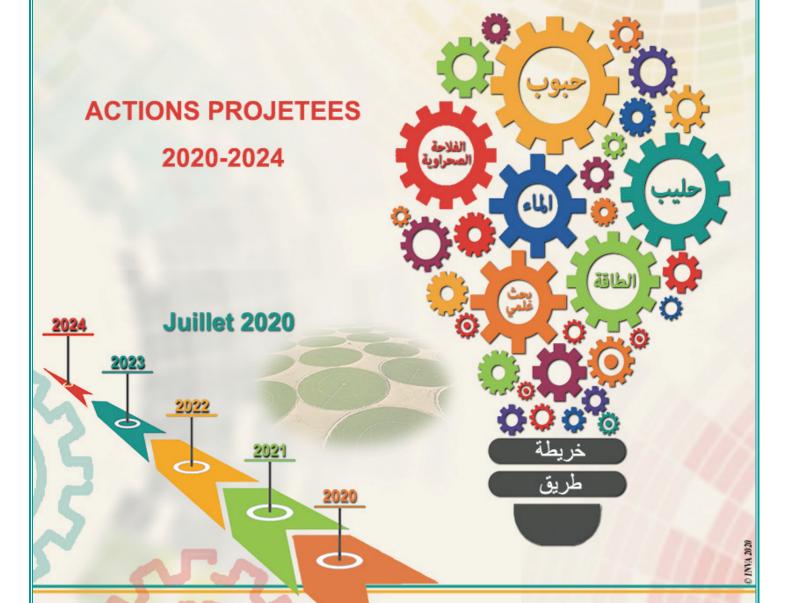
Mise en oeuvre du plan d'action du gouvernement 2020 - 2024

# Feuille de route



## Table des matières

PREAMBULE4
Principaux indicateurs agricoles
A - PROGRAMMES PRIORITAIRES A COURT TERME
I.AMELIORATION DE LA PRODUCTION CEREALIERE
1.1.LES ENGRAIS
1.2.LES SEMENCES
1.3. SECURISATION DE LA PRODUCTION CEREALIERE PAR L'IRRIGATION9
1.4.RENFORCEMENT DES CAPACITES DE COLLECTE ET DE STOCKAGE DES CEREALES11
1.5.AMELIORATION DE LA COLLECTE
II.EXTENTION DES SUPERFICIES IRRIGUEES
III.DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURES SAHARIENNE
3.1.CREATION ET MISE EN PLACE D'UN OFFICE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE SAHARIENNE « ODAS »
INTEGREE
3.3.PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES PARCOURS SAHARIENS Y COMPRIS AU NIVEAU DES ZONES FRONTALIERES
FRONTALIERES
IV.DEVELOPPEMENT DES ZONES STEPPIQUES ET PASTORALES
4.1.LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
(FINANCEMENT SUR FONDS SECTORIEL DE 9,3 MILLIARDS DE DA)
4.3.REHABILITATION DE LA NAPPE ALFATIERE
4.4. CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE: (FINANCEMENT SUR FONDS SECTORIEL DE 1,4 MILLIARDS DA)19
V.DEVELOPPEMENT DES ZONES MONTAGNE
5.1.AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS RURALES
5.2.DEVELOPPEMENT DE L'ARBORICULTURE RUSTIQUE
VI.PROGRAMME D'ELECTRIFICATION AGRICOLE
6.1.PROGRAMME EN COURS
ELECTRIQUE
VII.ASSAINISSEMENT DU FONCIER AGRICOLE ET RECUPARATION DES TERRES AGRICOLES NON EXPLOITEES 22
7.1.LA CLOTURE DE L'OPERATION DE CONVERSION DANS LE CADRE DE LA LOI 10-03
7.2.PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES TERRES
7.3.RECUPERATION DES TERRES NON EXPLOITEES
7.4. OPERATION DE RECENSEMENT DES EXPLOITANTS DE TERRES SANS TITRES
VIII.RENFORCEMENTDE LA PLATEFORME LOGISTIQUE
IX.REDUCTION DU DESEQUILIBRE DE LA BALANCE COMMERCIALE DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE
9.1. RATIONALISATION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS DE BASE SUBVENTIONNES
9.2. REGULATION DU COMMERCE EXTERIEUR ET PROTECTION DE LA PRODUCTION NATIONALE26

X.NUMERISATION ET RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION
10.1.SYSTEME D'INFORMATION ET D'AIDE A LA DECISION
10.2.ENQUETE STATISTIQUES ET EMPLOI
10.3. ESTIMATION DU CHEPTEL PARCOURANT 28
10.3.L31IWATION DU CHLFTLE FARCOURANT
XI.ORGANISATION DES PROFESSIONNELS
11.1.LES COOPERATIVES AGRICOLES
11.2.EMPLOIS ET ENCADREMENT SOCIO-PROFESSIONNEL
XII.DEBUREAUCRATISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS29
B - PROGRAMME CONTINU A MOYEN TERME ERREUR! SIGNET NON DEFINI.
I-MODERNISATION DE L'AGRICULTURE
1.1.DEVELOPPEMENT DES PRINCIPALES FILIERES VEGETALES
1.1.1.Filiere Legumes secs
1.1.2.Filiere Pomme de terre
1.1.3.Tomate industrielle
1.1.4.Filiere Ail
1.1.5.Filiere Maïs
1.2.DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE SYLVICOLE
1.3.DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES
1.3.1.Developpement de la filiere viandes rouges
1.3.2.DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AVICOLE
1.3.3.Developpement de la filiere lait
1.4. PRESERVATION ET VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES PAR DES SIGNES DISTINCTIFS D
QUALITE LIES A L'ORIGINE ET PAR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 34
1.5.ACCOMPAGNEMENT POUR LE FINANCEMENT AGRICOLE
IISECURITE SANITAIRE DES PRODUCTIONS AGRICOLE35
2.1.RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE VEILLE PHYTOSANITAIRE
2.1.1.Renforcement et adaptation du cadre legislatif et reglementaire
2.1.2.Controle phytosanitaire et phytotechnique
2.2.PROTECTION SANITAIRE DU PATRIMOINE ANIMALIER NATIONAL
2.2.1.Protection contre les maladies contagieuses
2.2.2.Consolidation et renforcement des capacites de controle sanitaire veterinaire
III-DEVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNOLOGIES MODERNES
3.1.EN MATIERE FORMATION, VULGARISATION ET APPUI
3.2.EN MATIERE DE RECHERCHE

#### **PREAMBULE**

Dans le cadre des orientations de Monsieur le Président de la République et notamment les 54 engagements sur lesquels a été bâti le plan d'action gouvernemental, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à travers son programme sectoriel traduit leurs mises en œuvre à travers une feuille de route, assortie de données à même d'apprécier la situation actuelle et à venir, et particulièrement le bon qualitatif et/ou quantitatif réalisable à court terme, voire dans l'immédiat pour certaines actions.

Pour rappel, les axes de développement retenus dans le cadre du programme quinquennal 2020-2024, au nombre de huit (8), portent sur :

- 1. le développement de la production agricole, à travers l'extension des superficies irriguées ;
- 2. l'accroissement de la production et de la productivité ;
- 3. l'exploitation rationnelle du foncier agricole;
- 4. le développement agricole et rural dans les zones de montagnes ;
- 5. la préservation, le développement et la valorisation du patrimoine forestier ;
- 6. le développement agricole et rural dans les zones steppiques et agropastorales ;
- 7. le développement et la valorisation dans les territoires sahariens ;
- 8. l'intégration de la connaissance et la numérisation dans les programmes de développement.

Ces axes associés à l'impératif de priorisation des actions se déclinent dans cette feuille de route, selon une structuration en deux (2) parties, à savoir :

- 1. un programme prioritaire pour une réalisation a très court terme ;
- 2. un programme d'actions transversales et à caractère continu à moyen terme.

## A. Le programme prioritaire, dont l'échéance fixée s'étale entre le 2èmesemestre 2020 et 2021 concernera essentiellement

- Le développement de l'agriculture saharienne, à travers, la valorisation du potentiel existant, l'extension des superficies à potentiel avéré, le développement des cultures industrielles dans le Sud (maïs; soja; betterave sucrière...) et la création et la mise en action effective de l'Office national de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS);
- Le développement des zones de montagnes par des actions permettant l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des actions de désenclavement par l'ouverture et l'aménagement de pistes agricoles, la mobilisation de la ressource en eau, la plantation arboricole et la création de petites unités d'élevage, notamment à destination des jeunes;
- Le développement des espèces rustiques, y compris le caroubier et l'arganier, dans les différentes zones agro-écologiques de prédilection (montagnes, hauts plateaux, steppe et sud);
- L'électrification agricole par l'amenée d'énergie électrique ou renouvelable aux niveaux des exploitations agricoles et des périmètres de mise en valeur à travers, d'une part, le programme en cours (même si une partie non négligeable est touchée par la mesure de gel), et d'autre part, les exploitations agricoles nécessitant un raccordement, récemment pré-identifiées notamment au Sud, et ce, suite au recensement lancé en mai 2020;
- L'exploitation rationnelle du foncier agricole par la mise en valeur des terres, la sécurisation des exploitants, la simplification et la facilitation des procédures d'accès au foncier agricole et la récupération des terres non exploitées;
- L'extension des superficies irriguées et la promotion des systèmes économiseurs d'eau, indispensables à l'accroissement de la production et de la productivité, notamment celles des céréales ainsi qu'en matière de gestion rationnelle de la ressource hydrique et d'utilisation de l'irrigation d'appoint, notamment dans les wilayas de l'Est;
- Le renforcement de la base logistique pour la régulation et la valorisation des productions agricoles ;
- La numérisation, le renforcement du système d'information et la lutte contre la bureaucratie par la simplification et l'amélioration des procédures administratives,
- L'accompagnement des professionnels à travers le système coopératif pour une meilleure organisation.

## B. Le programme transversal et à caractère continu, concerne 2020- 2024 :

- 1. La modernisation de l'agriculture par le renforcement de la chaine des valeurs des filières végétales, animales, sylvicoles, pastorales et des produits de terroirs ;
- 2. Le renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique, à destination de tous les acteurs du secteur, cadre ou producteur, par l'amélioration des connaissances, la vulgarisation, l'encadrement technique et scientifique, l'innovation et le transfert de technologies, et enfin la recherche;
- 3. Le renforcement des systèmes phytosanitaires en matière de contrôle phytosanitaire et de phytotechnie, la protection des obtentions végétales, le renforcement des capacités de diagnostic et la mise en place d'un système d'information des services phytosanitaires ainsi que la lutte contre le criquet pèlerin;
- 4. Le renforcement des systèmes sanitaires vétérinaires pour la protection du patrimoine animalier national contre les maladies contagieuses. Le contrôle sanitaire des animaux et produits d'origine animale aux frontières. Le développement d'un système d'information vétérinaire algérien et de communication, et la mise en place d'un système d'identification des bovins;
- 5. La préservation durable des ressources naturelles, notamment des eaux, sols à travers notamment la restauration des espaces forestiers et pastoraux, la promotion des énergies renouvelables et les systèmes économiseurs d'eau et la lutte contre la désertification ;
- 6. Le renforcement et l'adaptation continue du cadre législatif et réglementaire ;
- 7. L'amélioration de l'accessibilité aux financements et de la gestion des Fonds publics, par notamment la mise en place du Microcrédit (Crédit Mutuel Rural), la diversification des institutions financières, le ciblage des soutiens et subventions de l'Etat, la relance de la couverture sociale des agriculteurs et des éleveurs et la promotion de l'assurance agricole, y compris des calamités agricoles.

#### **PRINCIPAUX INDICATEURS AGRICOLES:**

## PART DE L'AGRICULTURE DANS LA VALEUR AJOUTEE NATIONALE :

### 12,4% et 16,2% en VA hors hydrocarbures (ONS. 2018);

#### **VALEUR DE PRODUCTION:**

Année 2019: 3 496,0 milliards DA (Plus de 29 Milliards \$ USD, taux de change moyen 119 DA/\$);

**Année 2018**: 3 281,8 milliards DA (28,3 milliards \$US - 116 DA/\$); **Année 2017**: 3 059,9 milliards DA (27,6 milliards \$US - 111 DA/\$);.

Taux de croissance 2019 : 4,02 %;

POTENTIEL AGRICOLE SAT EST CONSTITUE DE: 44 MILLIONS HA;

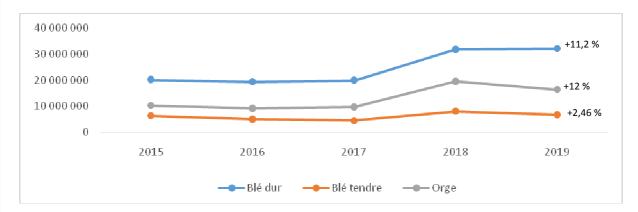
SUPERFICIE AGRICOLES UTILE: 8,6 MILLIONS HA;

Nombre d'exploitations agricoles : 1.260.000 exploitations ;

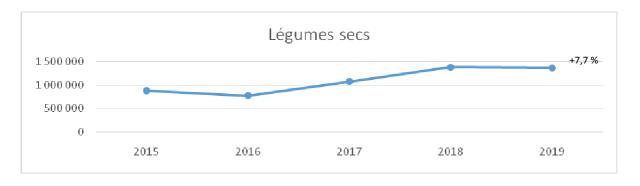
EMPLOI AGRICOLE: 2,6 MILLIONS D'EMPLOYES, SOIT PRES DE 20% DE LA POPULATION ACTIVE;

### PRODUCTION AGRICOLE NATIONALE PAR FILIERES ENTRE (2015-2019):

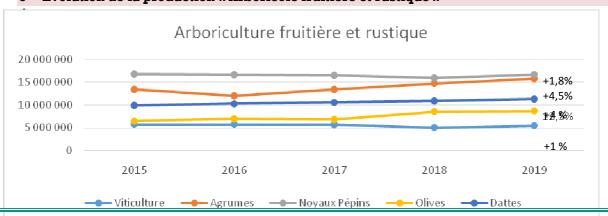
### 1- Evolution de la production de « céréales »



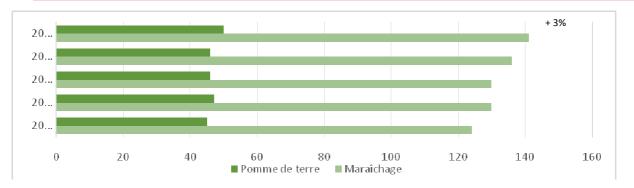
## 2- Evolution de la production de « légumes secs »



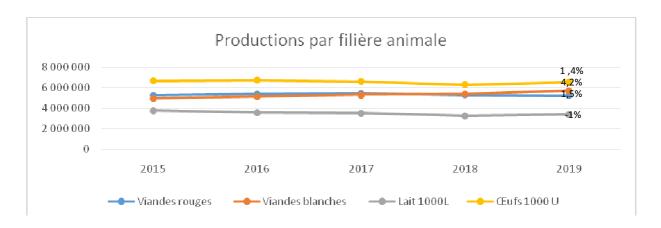
## 3- Evolution de la production « Arboricole fruitière et rustique »



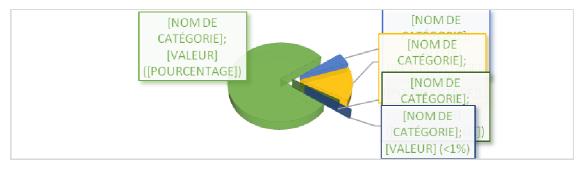
#### 4. Evolution de la production « Maraichères et Pomme de terre» en Millions de Quintaux



## 5. Evolution de la production « par filière animale »



## 6. Effectifs Cheptels (en Millions de têtes)



## 7. Les Importations Agricoles

Evolution des importations agricoles par catégories alimentaires durant la période (2015-2019) fait ressortir une facture d'importation annuelle moyenne de 7,42 Milliards \$US, consacrée aux produits alimentaires, dont 57,8 %, sont destinés à l'importation des produits agro-industriels, tels que, le Blé dur, Blé Tendre, Mais, Huile de Soja, Huile Alimentaire, et résidus d'huile de soja\*.

En 2019, une baisse de 8%, équivalent en valeur plus de 800 millions \$US, par rapport, à la moyenne (2015-2019) des importations agricoles, représentant :

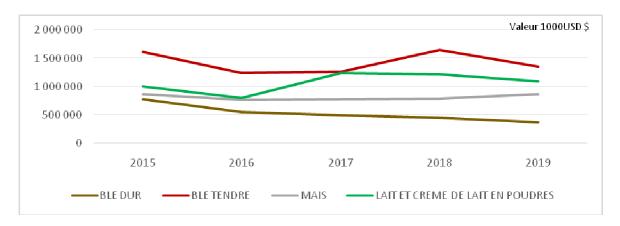
- plus 500 millions \$US pour les produits alimentaires;
- plus de 300 millions \$US de produits non-alimentaires (semences, engrais, animaux vivants, ...)

Importations agricoles (Milliards \$ USD) /Années	2015	2016	2017	2018	2019
Total Importations agro industriels*	5,22	4,64	4,75	5,06	4,55
Total Importations agricoles	11,75	10,33	10,31	10,31	9,68
Part des Importations agro- Industriels /Total Importations Agricoles	44%	45%	46%	49%	47%
Importations agricoles Alimentaire	8,02	7,21	7,60	7,39	6,93
Part des Importations agro industriels/ Importations alimentaires	58%	57%	57%	60%	58%

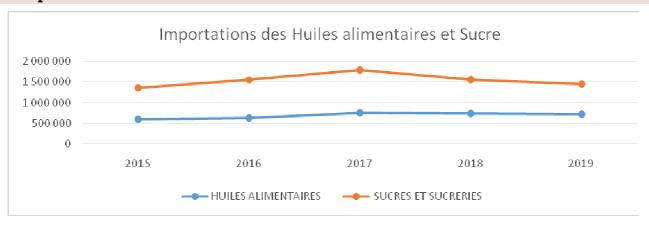
Cette diminution est due notamment, à la baisse des importations des blés (blé dur et tendre), destinés à la transformation,

- Blé dur -30% en valeur et -19% en quantité
- Blé tendre -5% en valeur et -10% en quantité.

## 8. Importation des produits essentiels (Blés -Lait)



## 9. Importations des huiles alimentaires et sucre



#### A - PROGRAMMES PRIORITAIRES A COURT TERME

#### I. AMELIORATION DE LA PRODUCTION CEREALIERE

- La superficie moyenne réservée à la céréaliculture : 3.3 millions d'hectares.
- La production moyenne annuelle : 47,5 millions pour 2009-2019.
- La prévision de production 2020 : 50 millions de quintaux
- Objectif de production 2024 : 71 millions de quintaux.

#### 1.1. LES ENGRAIS

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observations
Suppression des autorisations de circulation, de stockage et de commercialisation pour tous les produits fertilisants classés non dangereux	Augmenter les superficies fertilisées.	Accès facile des producteurs aux produits fertilisants et amélioration de la production et de la productivité	2 millions d'hectares à fertiliser d'ici 2024	Décembre 2020	46 wilayas	Accord préalable des Ministères de la Défense Nationale et de l'Energie.

#### 1.2. LES SEMENCES

- La production nationale de semence réglementaire de 2019 était de 3 millions de quintaux, dont 1,7 million de semence certifiée et 1,3 million de quintaux en semence ordinaire;
- L'objectif à 2024, est de produire 4 millions de quintaux en semences réglementaires, dont 2.5 millions de quintaux en semences certifiées et 1,5 million de quintaux en semence ordinaire, soit une augmentation 32% pour la semence certifiée et de 13% pour la semence ordinaire d'ici 2024;
- La production des semences de pré-base et de base de 2019, vise une augmentation de 48%, pour passer de 214 200 quintaux (2019) à 317 000 quintaux en 2020.

Espèces	Production 2019 (q)	Prévision de production 2020 (q)	Evolution (%)	Observations
Blé dur	143 800	202 000	40	Pour le blé tendre et le triticale,
Blé tendre	54 500	93 800	72	l'accroissement de la production
Orge	15 000	19 900	32	semencière vise à augmenter les superficies à emblaver.
Avoine	911	1 100	24	superficies a elimaver.
Triticale	7	45	530	
Total	214 218	316 845	48	

Pour les régions sahariennes: 10 variétés de blé dur et 2 variétés de blé tendre ont été retenues, avec des rendements en milieu producteur compris entre 60 et 75 q/ha. Actuellement, 5 variétés y sont en production (Ouargla, Adrar et Ménéa).

Pour atteindre l'objectif de 2.5 millions de quintaux de semences certifiées, plusieurs actions doivent être mises en œuvre, notamment :

- La révision de la structure des prix de cession de la semence certifiée ;
- La sécurisation du programme de production de semences certifiées par le recours à l'irrigation (d'appoint et/ou intégrale);
- Le renforcement de la base logistique de l'OAIC et l'ITGC.

#### 1.3. SECURISATION DE LA PRODUCTION CEREALIERE PAR L'IRRIGATION

La superficie céréalière irriguée est estimée à 300.000 ha, représentant 60% de l'objectif arrêté de 500.000 ha, à l'horizon 2024. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des institutions concernées (MRE, ONID, CNA, CIC, Institutions techniques, OAIC-CCLS, Associations, ...) doivent impérativement :

- assurer les dotations nécessaires en ressource hydrique (MRE) ;
- participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans ce cadre ;
- assurer le suivi-évaluation des réalisations.

Les mesures de soutien dédiées sont :

- mesures incitatives à l'acquisition des équipements pour l'irrigation d'appoint ;
- mesures incitatives à l'amont pour la réalisation d'ouvrages de mobilisation de l'eau (retenues, bassins, géomembranes,...);
- encouragement de la création d'entreprise de fabrication des équipement d'irrigation en faveur des jeunes.

Des enquêtes doivent être menées au niveau des exploitations devant réaliser le programme, pour identifier les superficies irriguées et celles supplémentaires, à irriguer.

## Objectif de production céréalière en irrigué :

Désignation	2021	2022	2023	2024	Préalables
Superficie totale en irrigation	381 000	419 000	459 000	500 000	Rendement:
Production céréalière	22 590 000	24 990 000	27 390 000	30 860 000	- Irrigation d'appoint: 50
projetée (q)					q/ha
Valeur de la production (\$)	799 414 000	882 354 000	965 294 000	1 050 467 000	- Irrigation intégrale : 70
					q/ha
					-Prix du <b>blé dur</b> : 319 \$/T
					(juillet 2020)

## Objectif de production céréalière en irrigation d'appoint :

Désignation	2021	2022	2023	2024	Préalables
Superficie en irrigation d'appoint de la région de l'Est (ha)	147 000	167 000	187 000	207 000	Renforcer les capacités de mobilisation en eaux superficielles (petits barrages, retenues collinaires, ceds,) Allégement des procédures administratives pour l'octroi des autorisations de fonçage (forages et puits) Facilitation des procédures pour l'accès aux crédits bancaires, notamment le crédit de campagne Rfig Renforcement des capacités de production nationale en matière d'équipements d'irrigation (Kits d'aspersion, Enrouleurs, par la promotion de microentreprises
Production céréalière projetée (q)	8 820 000	1 002 000	11 220 000	12 420 000	Rendement : 60 q/ha
Valeur de la production (\$)	281 358 000	319 638 000	357 918 000	396 198 000	Prix du <b>blé dur</b> : 319 \$/T (juillet 2020)

## Objectif de production céréalière en irrigation intégrale (Hauts plateaux et Sud) :

Désignation	2021	2022	2023	2024	Préalables
Superficie en irrigation intégrale (wilaya du sud et sud des Hauts plateaux)	232 000	252 000	272 000	293 000	Renforcer les capacités de mobilisation de eaux souterraines Allégement des procédures pour
Production céréalière projetée (q)	16 240 000	17 640 000	19 040 000	20 510 000	l'octroi des autorisations de fonçage (forages)
Valeur de la production (\$)	518 056 000	562 716 000	607 376 000	654 269 000	Facilitation des procédures pour l'accès aux crédits bancaires Renforcement des capacités de production national en matière de l'équipement d'irrigation (pivots). Rendement : 70 q/ha Prix du blé dur : 319 \$/T (juillet 2020)

## 1.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE COLLECTE ET DE STOCKAGE DES CEREALES

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observations
Renforcement des moyens logistiques de l'OAICpar l'acquisition de 500 camions	Moderniser le parc roulant de l'OAIC.	Moderniser le parc roulant de l'OAIC	200 200 100	2021 2022 2023		Crédits bancaires bonifiés,
Projet de 09 silos en Béton	Renforcement des capacités de stockage des céréales	Sécurisation de la production nationale Sécurisaton du stock.	3,5 millions q	En phase d'exploita tion.	Constantine, Guelma, Oum El Bouaghi, Khenchela, Jijel, Mila, Tipaza, Oran et Tlemcen	Dossier à présenter au CPE - filière céréales
Projet de 14 silos métalliques	Renforcement des capacités de stockage des céréales	-Avoir un stock stratégique consistant qui répond à la demande nationale	4,2 millions q	3 <sup>ème</sup> trim. 2022	Souk Ahras, Oum El Bouaghi, Tébessa, Batna, Guelma, Sétif, Biskra, El Oued, Bouira, Laghouat, Ghardaïa (El Ménéa), Tizi Ouzou, Chlef et Relizane	
Projet de 16 silos métalliques	Renforcement des capacités de stockage des céréales		2,5 millions q	2021-2022	Ain Témouchent, Tlemcen, Mostaganem,Reli zane, Tiaret, El Bayadh, Béchar, Adrar, Ain Defla, Djelfa, M'Sila, Tissemsilt, Guelma, Mila et Souk Ahras	
Réalisation de 100 centres	Renforcement	Amélioration	26	2021	29 wilayas	
de proximité assurant la distribution d'intrants, la	des capacités de stockage de	des niveaux de collecte	24	2022		
collecte et le stockage des céréales notamment	l'OAIC et amélioration		13	2023		
dans les Hauts Plateaux et	des niveaux de		17	2024		
le Sud,	collecte.		20	2025		
Réalisation de 10 stations d'usinage et de conditionnement des semences de céréales	Améliorer la production des semences.	Améliorer la production des semences	10	2021	10 wilayas	

## 1.5. AMELIORATION DE LA COLLECTE

Outre le renforcement de la plateforme logistique de l'OAIC, l'amélioration du taux de collecte nécessite :

Actions	bjectif	Impact	Volume	Echéanci er	Localisatio n	Observ ations
Révision des barèmes de réfaction et de bonification de la qualité de la production pour inciter les agriculteurs à améliorer la qualité de la production nationale des céréales et des légumes secs.	taux de collecte des	Amélioration de la qualité de la production Réduire la spéculation et les déperditions (intermédiation)  Réduction des importations	Objectif de 60% de taux de collecte à l'horizon 2024	Décembr e 2020	Wilayas céréalière potentielle s selon les zones de production	En cours d'étude et finalisation au SGG

#### II. EXTENTION DES SUPERFICIES IRRIGUEES

Sur une superficie irriguée de 1 430 000 ha, les surfaces équipées en systèmes d'irrigation économiseurs d'eau sont de 890 000 ha. Le reste (1/3), soit 540 000 ha est conduit en gravitaire, dont 150 000 ha, constituent l'objectif de reconversion à moyen terme.

Ce programme est majoritairement orienté vers les régions du sud et des hauts plateaux.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Extension dans la PMH et GPI	Extension des superficies irriguées Sécuriser la production des céréales par 'irrigation d'appoint et intégrale des	Augmentation du revenu des exploitants Amélioration de la sécurité alimentaire	200 000 ha (40 000Ha /an)	2020-2024	Territoire national	Promouvoir la production nationale en équipement d'irrigation
Généralisatio n de l'utilisation des équipements économiseurs d'eau	Economie de l'eau	Gestion rationnelle de la ressource eau	150 000 ha (30 000 Ha /an)	2020-2024		Programme reconversion du gravitaire
Développeme nt de méthodes innovantes de pilotage d'irrigation	Amélioration de la productivité et de la production	Valorisation et développement des nouvelles technologies		2020-2024		Promouvoir la fourniture de solutions innovantes (Start-up)

#### III. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE SAHARIENNE

## 3.1. CREATION ET MISE EN PLACE D'UN OFFICE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DI L'AGRICULTURE SAHARIENNE « ODAS »

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du conseil des ministres, réuni le 3 mai 2020, notamment celle relative à la « création immédiate d'un office de l'agriculture saharienne pour la mise en valeur de millions d'hectares de terres sahariennes afin de développer l'agriculture industrielle », chargé du développement des cultures industrielles stratégiques sur ces terres.

Actions	Objectif	Impact	Echéancier	Localisation	Observation
Projet de décret exécutif portant création de l'ODAS	Mise en place de l'office pour le développement de l'investissement de l'agriculture industrielle au sud	Réduire les importations et augmenter la production nationale. Création d'emplois et de richesses	Août 2020	-	Projet de décret et cahier des charges à l'étude au SGG Office opérationnel dès la campagne prochaine
Cahier de charges destiné aux investisseurs	Définition des droits et obligations des investisseurs-concessionnaires des parcelles à mettre en valeur	Garantie de réussite du programme et de suivi- évaluation des investissements et d'exploitation durable des ressources naturelles	Août 2020	-	
Projet d'arrêté fixant l'organisation interne de l'ODAS	Organisation de l'office dans le souci de promotion, accompagnement et suivi-évaluation des investissements dan l'agriculture industrielle	Création de richesses et emplois. Substitutions d'une partie des importations des céréales, des huiles végétales et sucres	Août 2020	-	En cours
Identifier le portefeuille foncier à mettre à disposition de l'ODAS à partir d'un potentiel situé à proximité du réseau routier (tampon 15 km), évalué à 3,5 millions ha à 4,5 millions ha	Spatialisation des zones potentielles en ressource hydrique mobilisable (MRE-ANRH) estimée à 1,3 millions ha et détermination de la superficie nette à affecter à l'ODAS	-Développement des investissements agricoles et agro – alimentaire ; Substitution aux importations (huiles, tourteaux, maïs, sucre)	Août à Septembre 2020	- Adrar - Ghardaïa - Ouargla - Ain Salah - El Oued	- Optimisation des études existantes et participation des secteurs concernés notamment MDN, MRE, ASAL, Périmètres de MEV mis à disposition de l'office (wilaya par wilaya)

## 3.2 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES CULTURES INDUSTRIELLES PAR LA MISE EN VALEUR INTEGREE

Le plan d'action du gouvernement a prévu la mise en œuvre d'une politique agricole novatrice reposant sur l'extension de la S.A.U par la mise en valeur de millions d'hectares de terres sahariennes, là où les potentialités naturelles (sol et eau) sont favorables. Il s'agit de développer principalement les espèces végétales suivantes : blés, arachide, soja, tournesol, colza ; betterave sucrière ; maïs fourrager, maïs grain, triticale, luzerne, féverole, sorgho, bersim, productions destinées à l'affouragement des cheptels. A cet effet, les projets structurants et intégrés seront lancés à très court terme, voire dans l'immédiat.

integres seront fances a tres court terme, voire dans i finitediat.							
Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation	
Blés	Accroitre la	- Réduire	40 000	Novembre	Wilayas du	Appel à	
	production	les	ha	2020	sud	manifestation	
Culture des	Production des	importations	30 000	Septembre	Adrar –	d'intérêt pour	
oléagineuses	huiles végétales et		ha	2020	Ouargla –	investissement	
(Arachide -	des tourteaux pour	- Création			Ghardaïa –	des cultures	
soja)	l'alimentation	d'emplois et			Ain Salah	industrielles	
Colza	animale	de richesses	3 000 ha		Hauts		
					plateaux et	Autorisation	
					Nord (terres	d'importation	
					en jachère)	de semences	
Maïs	Production de		5 000 ha		Adrar		
	grains fourragers						
Culture de la	Production de		7 000 ha	2021	Adrar –		
betterave	sucre				Ouargla -		
sucrière					Ghardaïa		

Hormis les cultures déjà engagées dans le Sud (céréales, maraichages, ...), les cultures industrielles stratégiques qui mériteraient d'être développées en terres sahariennes sont les oléagineuses (arachide et soja) et la betterave sucrière.

#### **♦** Les huiles alimentaires

La relance de la culture des oléagineuses (arachide, soja, colza, tourne sol) viserait à réduire les importations d'huiles brutes mais elle visera aussi, simultanément, une réduction des importations de tourteaux indispensables à la filière avicole.

Dans le Sud, les résultats obtenus lors des expériences antérieures militent en faveur du choix de l'arachide et du soja comme espèces ayant les plus grandes chances de succès sous réserve de la mise en œuvre d'itinéraires techniques adéquats et d'une mécanisation maîtrisée.

- L'Algérie importe annuellement en moyenne 1 000 000 de tonnes en huiles alimentaires pour couvrir ces besoins, pour une valeur de 583 millions de dollars;
- L'Algérie importe annuellement pour ces besoins 1.446 000 tonnes de tourteaux de soja pour l'alimentation animale pour une valeur de 608 millions de dollars;
- Pour couvrir 35% des besoins de l'Algérie en huiles brutes d'arachide et 31% en tourteaux pour l'alimentation animale, **200 000 ha doivent être mobilisé à l'horizon 2024**;
- Le gain en devise à l'horizon 2024 serait de 100 millions de dollars pour l'huile et 26 millions de dollars pour le tourteau d'arachide;
- Pour la même superficie (200 000 ha), le soja couvrira 12% des besoins en huiles brutes et 32% en tourteaux pour l'alimentation animale à l'horizon 2024. Le gain en devise serait de 453 millions de dollars pour l'huile et 326 millions de dollars pour le tourteau de soja;
- Les deux cultures (arachide et soja) avec 400 000 ha à l'horizon 2024, permettraient de couvrir 47% des besoins en huiles alimentaires et 63% des besoins en tourteaux pour l'alimentation animale, avec un gain de 553 millions de dollars pour l'huile et 352 millions pour le tourteau, soit un total de 905 millions de dollars, soit 73, 81% de nos importations.

Le programme sera mis en œuvre par des appels à investissement dans le cadre de la mise en valeur dans les régions sahariennes, il se décline comme suit :

Actions	Objectif	Impact	Volume	Productions attendues (tonnes d'huiles, arachide et soja)	Echéancier	Localisation	Observation
Culture des oléagineuses	Production des huiles	- Réduire les	53 500 ha	113 200	2020-2021	Adrar – El Oued -	Appel à manifestation
(Arachide -	végétales	importations	100 000 ha	211 500	2021-2022	Ouargla -	d'intérêt pour
soja)	Production des tourteaux pour	d'huile alimentaire et tourteaux	141 000 ha	300 000	2022-2023	Ghardaïa – Ain Salah – Illizi	investissement des deux cultures industrielles
	l'alimentation animale - Création d'emplois et de richesses	200 000 ha	423 000	2023-2024		Permettre aux investisseurs l'importation de semences d'arachide et de soja  Octroi de Crédits a	
							des taux de bonification référentiels  Facilitation d'accès au foncier

### ❖ Colza : développement à 2024 par la résorption de la jachère au niveau des Hauts plateaux et le Nord :

Espèce	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	Observations				
Superficie (ha)	3000	30 000	65 000	100 000	Prix de la semence : 1700 – 2200 DA/Kg. Prix de cession : 4000 – 4300 DA/q				
Rendement en grains (t/ha)	2	2	2,5	2,5	Prix de cession : 4000 – 4300 DA/q Charges exploitation : 7 800 – 9 200 DA/Ha. Wilayas potentielles : Constantine - Bouira - Guelma - Mila - Skiko Taref - Annaba - Sétif - Souk Ahras - Bordj Bou Arreridj				
Production (t)	6000	60 000	165 200	250 000					
Impact (2024)	Production Production Production Réduction of Réduction of	= 250 000 to d'huile (40% de tourteau des coûts de des coûts de	x de colza (609 s importations	s, nnes, soit 10% %): 150 000 t de tourteaux d'huile: 40 r	% des besoins nationaux onnes = 100 000 tonnes de soja, soit 7% des besoins nationaux t : 38 millions \$ (380 \$/T) millions \$ (400\$/T) ns \$				

## La production des huiles alimentaires (arachide, soja et colza) permettrait à l'horizon 2024 de couvrir :

- 57% des besoins nationaux en huile alimentaire;
- 70% des besoins nationaux en tourteaux pour l'alimentation animale;
- Gain en devise : de 593 millions de dollars pour l'huile alimentaire et 390 millions de dollars pour le tourteau destiné à l'alimentation animale, soit un total de 983 millions de dollars ce qui représente 80 % de nos importations.

Par ailleurs, les superficies destinées à l'extension du verger oléicole (350.000 ha) dans le programme "arboriculture rustique", estimées au double de l'existant selon les dernières études, permettrait d'augmenter la production nationale à 180.000 tonnes d'huile d'olive correspondant à 11% de la demande en huiles alimentaires sur le marché national.

- L'engagement de ces programmes (arachide, soja, colza et oléiculture) permettrait de produire, d'ici
   2024, 68% des besoins nationaux en huile alimentaire et 70% de tourteau;
- Par ailleurs, les superficies destinées à l'extension du verger oléicole (350.000 ha) dans le programme "arboriculture rustique", estimées au double de l'existant selon les dernières études, permettrait d'augmenter la production nationale à 180.000 tonnes d'huile d'olive correspondant à 11% de la demande en huiles alimentaires sur le marché national;
- L'engagement de ces programmes (arachide, soja, colza et oléiculture) permettrait de produire, d'ici 2024,
   68% des besoins nationaux en huile alimentaire et 70% de tourteau.

#### ❖ La Betterave Sucrière

A l'heure actuelle, la demande du marché national du sucre blanc est évaluée à 1,3 million de tonnes et elle augmente d'environ 2% par an avec la croissance démographique. L'industrie nationale couvre intégralement la demande nationale en sucre raffiné mais à partir du seul raffinage de sucre roux importé, et permet même de dégager des excédents non négligeables pour l'exportation.

La reprise de la culture betteravière est propice dans certaines des wilayas du Sud, en raison des nouvelles technologies et de variétés pas très gourmandes en eau.

Les prévisions de production de sucre selon les superficies cultivées et les rendements potentiels (tonnes de betteraves/ha et taux de sucre/tonne de betteraves).

Superficies (ha)	Rendement moyer	Rendement moyen 60 T/ha					
	Betteraves	Sucre					
20.000	1.200.000	180.000					
30.000	1.800.000	270.000					
40.000	2.400.000	360.000					
50.000	3.000.000	450.000					
60.000	3.600.000	540.000					

En référence à une hypothèse moyenne de 60 tonnes/hectare de betteraves, une superficie de 160.000 ha permettrait de produire 1.440.000 tonnes de sucre par an, volume couvrant l'intégralité des besoins nationaux.

Les deux wilayas susceptibles d'accueillir un programme national de développement de production de betterave sucrière, en raison de l'impératif de proximité des unités de trituration (sucreries) à installer, sont celles de :

- Ouargla: dans une première phase, il est prévu le lancement de deux projets pour une superficie de 7000 hectares;
- Ghardaïa: il est prévu le lancement d'un projet pour une superficie de 2000 hectares.

Campagne	Superficie (ha)	Production (t)	Wilayas	Production de sucre (t)	Impact	Observations		
2021	Installation des infrastructures industrielles de proximité pour la trituration et le raffinage au Sud et de trituration priorité.  Attribuer des terres aux opérateurs économiques publics et/ou privés et agriculteurs pour promouvoir et de culture (foncier agricole et industriel).							
2022	20 000	1 200 000	Ouargla Ghardaïa	180 000	Réduction des importations de sucre: 180 000 t Economie de dépenses de devises: 64, 4 millions \$	Capacité de l'usine: 1500 – 2500 t/jour, pendant 100- 140 jours/an Besoins en betterave: 150 000 à 250 000 tonnes Soit: 210 000 à 350 000 t Permettre aux investisseurs d'importer la semence de		
2023	60 000	3 600 000	Wilayas potentielles	540 000	Economie de dépenses en devises 193,3 millions \$	betterave sucrière Appel à manifestation d'intérêt aux investisseurs		
2024	120 000	7 200 000		1 080 0000	386,6 millions \$			

- L'Algérie importe annuellement en moyenne 2,3 de tonnes en sucre roux pour une valeur de 726 millions de dollars, dont 30% sont exportés en sucre blanc;
- Pour couvrir ces besoins en sucre, l'Algérie doit produire 1 440 000 tonnes de sucre par an
- Une superficie de 120 000 hectares à l'horizon 2024 produira 1 080 000 tonnes de sucre, ce qui représente 47% de nos besoins et un gain en devise de 386,6 millions de dollars, soit 53% du coût des importations en sucre.

## 3.3 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES PARCOURS SAHARIENS Y COMPRIS AU NIVEAU DES ZONES FRONTALIERES:

L'enveloppe financière allouée pour la mise œuvre du programme en question est de 3,964 Milliards DA, mobilisable sur fond sectoriel.

Actions	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Réalisation et réhabilitation de points d'eau pastoraux (forages, puits,)	Amélioration des conditions de vie des éleveurs et cheptel dans les parcours sahariens	Objectif: 32 315 ml Réalisé: 3 240 ml A réaliser: 5 000 ml A réaliser: 10 000 ml	2018/2019 2020 2021	10 wilayas du sud (zones de parcours)	- Mobilisation d'entreprises de réalisation au niveau du sud notamment au grand sud.
Acquisition d'équipement utilisant l'énergie solaire		Objectif: 1840 unités Réalisé: 420 unités A réaliser: 480 unités A réaliser: 500 unités	2018/2019 2020 2021	10 wilayas du sud (zones de parcours	Incitation à la création d'associations porteuses de projets
Création de petites unités d'élevage caprines (module :2 boucs et10 chèvres ou (5 chèvres et 1 bouc)	Nombre de ménage touché : 3 800	Objectif: 3 800 modules. Réalisé: 1 100 modules A réaliser: 700 modules: 2000 mod.	2018/2019 2020 2021/2022	10 wilayas du sud	et leur accompagnement pour une implication dans le développement économique local.

## ❖ Programme de la valorisation des produits camelins par la creation de petites unites de services.

Le montant alloué pour la réalisation du programme est de 51,60 millions de DA, mobilisable sur fonds sectoriel destiné aux jeunes.

Actions	Volume	Echéancier	Localisation	Impact	Observation
Création de	Objectif: 344unités	2020	El oued,	- Valorisation de la production du	Association des
petites unités de	A réaliser : 20 unités	2021/2022	Biskra,	lait de chèvres	jeunes (ANSEJ) et
collecte de lait	Aréaliser : 324unités		Ouargla,	-Création d'empois	membres /famille des
			Béchar et	-Amélioration des revenus des	éleveurs ou
			Tamanrasset	populations rurales	agriculteurs

## ❖ Programme de la rehabilitation des systemes oasiens traditionnels et developpement des actions structurantes y compris les zones frontalieres

Le montant attribué pour la réalisation du programme est de 668,20 millions de DA, mobilisable sur fonds sectoriel destiné aux petites exploitations agricoles familiales

Actions	Volume	Echéancier	Localisation	Impact	Observation
Réalisation de petits bassins 'accumulation (max 10 m³)	Objectif: 1670 unités Réalisé: 42 A réaliser: 999 A réaliser: 628	2020 2021	El oued, Biskra, Ouargla, Laghouat, Illizi et Tamanrasset	Gestion rationnelle de la ressource en eau pour 'irrigation	Adhésion volontaire des agriculteurs -Allégement des
Acquisition d'équipements de systèmes d'irrigation économiseurs d'eau (max 0,5 ha)	Objectif: 18875 unités Réalisé: 5211 unités A réaliser: 8165 unités A réaliser: 5499 unités	2020 2021	Adrar, El oued, Biskra, Ouargla, Laghouat, Ghardaia et Tamanrasset	Meilleure gestion de la ressource en eau pour l'irrigation	procédures pour les éleveurs et agriculteurs au niveau des zones isolées -
Acquisition de serres tunnels de 40 m2 maximum	Objectif : 1552 unités Réalisé : 186 A réaliser : 676 A réaliser :690	2020 2021	Adrar, El oued, Biskra, Ouargla, Ghardaïa et Tamanrasset	Production et satisfaction des zones d'ombres en produits agricoles frais	Amendement de l'annexe du FNDR Ligne 3 conditions d'éligibilité pour les
Réalisation de petits abris pour stockage des produits agricoles	Objectif : 6 942 unités Réalisé : 350 A réaliser : 4614 A réaliser :1978	2020 2021	Adrar, El oued, Biskra, Ouargla, et Tamanrasset	Conservation des produits agricoles et d'élevages	régions sahariennes
Acquisition de cheptel apicole reproducteur	Objectif: 483 unités Réalisé: 123 A réaliser:252 A réaliser:108	2020 2021	Bechar, El oued, Biskra, Ouargla, Laghouat, Ghardaïa et Tamanrasset	Amélioration du revenu des agriculteurs et de la production du miel et des sous-produits	
Acquisition d'équipements d'élevage	Objectif : 480 unités Réalisé : 52 A réaliser : 300 A réaliser :128	2020 2021	Bechar, El oued, Biskra, Ouargla, Laghouat, Ghardaïa Tamanrasset		
Acquisition de plants et Djebbars (maximum 50 plants).	Objectif :100 000 plants A réaliser :50 000 plants A réaliser : 50 000	2021/2022 2021 2022	Adrar, Bechar, El oued, Biskra, Ouargla, Laghouat, Ghardaïa, Illizi, Tindouf et Tamanrasset	Préservation et amplification du patrimoine Phœnicicole et amélioration des conditio ns de vie des zones isolées	

#### ❖ PROGRAMME D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT

La réalisation des actions structurantes, listées ci-après, est financée à hauteur de 1,1 Milliard DA, à partir d'un budget d'équipement de 2,47 Milliards DA, mobilisable sur fonds sectoriel, à achever au <u>Semestre.2 2021</u>.

IV. Actions	Objectif	Impact	Volume	Localisation	Observation
Réalisation de	on de 2590 (ml) Extension des systèmes d			Adrar	11.000.000 DA
forages		production oasienne	160 (ml)	Tamanrasset	8.000.000 DA
			350 (ml)	El Oued	20.000.000 DA
			l 480 (ml)	Bechar et Illizi	109.673.027 DA
			400 (ml)	Tindouf	25.000.000 DA
Ouverture de piste	105 km	Désenclavement et	16 km	Adrar	42.500.000 DA
agricole		amélioration de	10 km	El Oued	20.000.000 DA
		l'accessibilité aux exploitations	15 km	Béchar	31.052.633 DA
			25 km	Tamanrasset	52.500.000 DA
			15 km	Adrar	31.000.000 DA
			24 km	Tindouf et Béchar	47 499 999 DA
Electrification	255,45 km	Amenée de l'énergie pour	9 km	Adrar	30.000.000 DA
		les exploitations agricoles	93 km	El Oued	216 072 222 DA
			27,32 km	Ouargla	54 259 734 DA
			59 km	Tamanrasset, Ghardaia	179 037 516 DA
			41,13 km	Béchar, Tindouf et Illizi	155 324 466 DA
Réalisation de puits	08 puits	Amélioration production, productivité et revenu des exploitants	8 puits	Tindouf	00 000 DA

#### IV. DEVELOPPEMENT DES ZONES STEPPIQUES ET PASTORALES

Cet espace steppique couvre une superficie totale de 36 millions d'hectares, répartis à travers 25 Wilayas englobant 440 communes et une population d'environ 9 millions d'habitants dont 30% en milieu rural. L'élevage y représente la principale activité.

## 4.1. LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Il s'agira d'optimiser le programme en cours dont le financement est assuré sur les **fonds sectoriels pour un montant global de 2,9 Milliards DA**, il a essentiellement pour objectifs :

- La préservation des ressources naturelles et la lutte contre la désertification ;
- La régénération et la réhabilitation des parcours dégradés ;
- Le renforcement du potentiel agricole productif existant et son extension ;
- Hydraulique pastorale;
- Appui aux éleveurs et aux petits exploitants agricoles (y compris la femme rurale);
- L'amélioration des conditions de vie des populations par la diversification des activités (désenclavement, les énergies renouvelables et création d'emploi).

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Mise en défens de parcours steppiques par le HCDS	Amélioration de la production des espèces fourragères	Restauration des parcours dégradés. Création d'emploi	2,3 millions d'ha	2020-2021	25 wilayas : - 08 steppiques, -13 gropastorales -04 présahariennes.	- création de 2.883 emplois (vacataires)
Ouverture et aménagement de pistes agricoles	Désenclavement de la population agricole, rurale et des éleveurs	Accès facilité à la ressource hydrique et amélioration de la productivité	Prog.: 772 km Réalisé: 472 Km A réaliser: 300 km	2 <sup>ième</sup> trim. 2021	13 wilayas : OUM El Bouaghi, Saida, M'Sila, Tébessa, Tissemsilt, Djelfa, El Bayadh,	
Mobilisation de la ressource hydrique (réalisation de points d'eau)	Amélioration de l'activité agricole et d'élevage et la densification du réseau d'abreuvement	Amélioration des conditions de vie des populations pastorales	Prog.: 220 U Réalisé: 50 U A réaliser:70 U	2 <sup>ième</sup> trim. 2021	Khenchela, Souk Ahras, Médéa, Tiaret, Nâama et Batna.	
Plantation arboricole	Amélioration des conditions de vie des ménages ruraux	Diversification de l'économie et lutte contre la désertification	Prog.: 664 401 plts Réaliser: 148 631 plts A réaliser :515 770 plts	2020-2021		
Dont Plantations rustiques	Oliviers, grenadiers, pistachiers, amandiers, figuiers, abricotiers, pruniers, cerisiers		<b>Prog:</b> 586 681 plts <b>Réalisé:</b> 100 905 plts <b>A réaliser:</b> 485 776 plts	2020-2021		Superficie: 2 300 ha Production: 12000 T/an Valeur: 3,8 millions\$

Acquisition de	Amélioration des	Amélioration	Prog.: 92 kits	2021	
kits solaires	conditions de vie des	conditions de vie	<b>Réalisé :</b> 36 kits		
92 kits.	ménages ruraux	des populations	A réaliser: 56		
	-	pastorales et rurales	kits		

## 4.2. LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES DANS LES ZONES STEPPIQUES ET SAHARIENNES (FINANCEMENT SUR FONDS SECTORIEL DE 9,3 MILLIARDS DE DA)

Afin de prendre en charge la dégradation des terres notamment l'érosion éolienne au niveau des zones steppiques et sahariennes, il est prévu dans le plan d'action à moyen terme ce qui suit :

- Traitement des bassins versants de barrage et le développement des zones de montagne ;
- La restauration des terres dégradées au niveau des zones steppiques notamment la zone du barrage vert ;
- La protection des villes, des infrastructures et des exploitations agricoles contre l'ensablement au niveau des Wilayas du sud.
- La réhabilitation de la nappe alfatière.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Plantations	Réhabilitation des écosystèmes	Les écosystèmes	Objectif: 12 747 ha	2020-2024	47 wilayas	Programme en cours de lancement avec le
	des ecosystemes	sont protégés	A court terme: 5.000 ha; 4,8 millions arbres forestiers	4 <sup>ème</sup> trim 2020- 1 <sup>er</sup> trim 2021		groupe (GGR) dans le cadre du programme National de Reboisement
Désenclavement par l'ouverture/	Faciliter l'accès aux endroits les	Améliorer la qualité et	Objectif: 2 147Km	2022	A travers 42 Wilayas	
aménagement de pistes rurales	plus escarpés dans les régions montagneuses	l'accessibilité des moyens de transport en milieu rural où la route constitue le principal moyen de déplacement	A réaliser : 500 Km	4 <sup>ème</sup> Trim 2021	- 19 Nord; - 17 H.P; - 6 Sud.	
Mobilisation de la ressource hydrique	Mobiliser les eaux souterraines et	Accès facilité à la ressource hydrique et	Objectif: 1 103 points d'eau 74 904 ML (Puits)	2022	A travers 32 wilayas - 15 Nord;	Subordonnée à des études au préalable en collaboration
	superficielles pour l'usage des agriculteurs et des riverains	amélioration de la productivité	A réaliser : Etudes de faisabilité	2 <sup>ème</sup> trim 2021	- 10 HP ; - 7 Sud	étroite avec les services des ressources en eau
Conservation des eaux et des sols	Protéger les exploitations agricoles contre l'érosion hydrique et éolienne	Protection du potentiel productif des exploitants ruraux et des ressources naturelles	Objectif: 3 440ha 163 900 m3 A réaliser: 860ha 40 975m3	2022 4 <sup>ème</sup> trim 2021	A travers 40 wilayas - 18 Nord; - 14 HP; - 8 Sud	

### 4.3. REHABILITATION DE LA NAPPE ALFATIERE

La nappe alfatière algérienne s'étale sur une superficie estimée à 3 829 488 d'hectares répartis à travers 10 wilayas. La production alfatière enregistrée sur une période d'environ 45 ans (1963-2007) soit une production de 91 645 t/an en 1963, est passée à 956 t/an en 2007. Aujourd'hui, l'exploitation de l'alfa ne dépasse guère les 400 t/an. La relance de la production alfatière à court terme se présente comme suit :

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observations
Actualisation de l'étude de réhabilitation de la nappe alfatière	Valoriser les nappes alfatières	Assurer une production soutenue de l'Alfa aux utilisateurs Développer l'industrie de papiers et ses dérivés Exportation de l'Alfa à l'état brut	3.829 488 ha	Lancement étude 2021 Finalisation étude fin 2022	El Bayadh, Laghouat, Nâama, M'sila, Djelfa, Tébessa, Tiaret, Tlemcen, Saida et Sidi bel Abbes)	L'étude est estimée à 318 MDA, sera prise en charge sur les ressources disponibles du secteur

## 4.4 - CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE : (financement sur fonds sectoriel de 1,4 milliards de da)

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Acquisition de cheptel au profit des ménages ruraux et notamment la femme rurale (bovin, ovin et caprin)	Accroisseme nt du cheptel Création d'activité	Amélioration des revenus des populations rurales	Prog.:1657 modules Réalisé:499 od.En cours:1158 modules	2020-2021	Oum El Bouaghi, Saida, M'sila, Tébessa, Tissemsilt, El	
Acquisition de cheptel au profit des ménages ruraux et notamment la femme rurale (aviculture, apiculture, cuniculture)	lucrative	Amélioration des revenus des populations rurales et femme rurale	Prog. :4 108 modules Réalisé :1 400 modules En réaliser :2 709 modules	2020-2021	Bayadh, Khenchela, Souk Ahras, Médéa, Tiaret, Naama et Batna	
Aménagement d'étables	Amélioration des capacités de production	Amélioration de l'activité d'élevage	Prog.:557 unités Réalisé: 393 Unités En réaliser: 164 Unités	2020-2021		
Aide à la création de coopératives agricoles et d'élevages et de groupement d'intérêt commun (étude de faisabilité technico économique coopérative + GICA)	Regroupeme nt des agriculteurs et des éleveurs	Meilleure protection de la profession	19 Unités	2020-2021		Programmes 2020
Création d'unité de collecte de lait (acquisition d'une cuve réfrigérante)			59 Unités	2020-2021		Programmes 2020
Acquisition de matériel pour la réalisation de petites fromageries familiales à base de lait de chèvres	Valorisation de la production laitière de ferme	Diversification des revenus	20 Unités Lancement Décembre 2020	2020-2021		Programmes 2020

## **V - DEVELOPPEMENT DES ZONES MONTAGNE**

## 5.1 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS RURALES

Le programme en cours de réalisation, financé sur les fonds sectoriels pour un montant global de 3,25 milliards DA, a essentiellement pour objectifs :

## ❖ CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation
Acquisition de cheptel au profit des ménages ruraux et notamment la <u>femme rurale</u> (ovin et caprin)	1 422 têtes 210 kits d'élevage	Amélioration des revenus des populations bénéficiaires et	<b>Réalisé</b> : 1 284 têtes ovines et 214 kits; (100%) Programme 2020: 195 têtes	2020	Annaba, Boumerdès
Acquisition de cheptel au profit des ménages ruraux et notamment la <u>femme rurale</u> (aviculture, apiculture, cuniculture,)	45 269 unités	de leurs conditions de vie notamment de la femme rurale.	Réalisé :22 633 unités En cours :10 293 unités Projetés :12 759 unités	2020 2021	Tipaza, Mascara, El Tarf, Jijel, Annaba, Guelma, Ain Defla, Relizane, Tlemcen, Chlef, Bouira, Tizi- Ouzou, Béjaïa
Mise à disposition de ruches	Promouvoir la filière apicole	Contribuer à l'augmentation des revenus des riverains	Objectif: 214 593 ruches  Réalisé: 140 999 ruches distribuées  A réaliser: 73 594 ruches	Juin 2021  Juillet 2020  Juillet 2020- Mars 2021	A travers 33 wilayas - 26 Nord; - 6 H.P; - 1 Sud.

#### 5.2 - DEVELOPPEMENT DE L'ARBORICULTURE RUSTIQUE:

### ❖ Installation de nouveaux vergers arboricoles rustiques au niveau du domaine forestier national (DFN)

S'agissant du programme confié par le secteur au Groupe du Génie-Rural, il est prévu :

- un objectif de production de 2 316 742 plants, dont 1 million de caroubier, jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023;
- une tranche de production de **500 000 plants** (caroubier, olivier, châtaignier, amandier et pistachier) est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.
- 43 wilayas sont concernées dont 18 au nord, 16 au niveau des Hauts Plateaux et 9 au Sud, pour une surface globale qui avoisine les **8 000 ha**.

Dans ce cadre, il est également prévu : la plantation de 1 043 000 plants de caroubier sur 25% de la surface globale prévue, soit 4000 ha, au niveau de 32 wilayas et 124 communes.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Installation	Développer et	Contribuer à	Objectif:	4 <sup>ème</sup> Trim 2023	A travers 43	Programme
de vergers	organiser de	l'augmentation des	2 316 742 plants		wilayas	confié au GGR
arboricoles	nouvelles filières	revenus des riverains.	dont:		- 20 au nord ;	en cours de
rustiques	(caroubier, olivier,	Contribuer à la	1 000 000 de plants		- 14 HP;	lancement
	châtaignier,	valorisation et à la	de <b>caroubier</b>		- 9 Sud.	
	amandier et	promotion du	A réaliser à court	l <sup>er</sup> Trim 2021		
	pistachier)	caroubier en tant que	terme 500 000 Plants			
		produit à valeur				
		économique avérée.				

## ❖ Mise en valeur par l'autorisation d'usage sur le domaine forestier national (DFN)

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°01-87 du 05 avril 2001 fixant les modalités d'autorisation d'usage (mise en valeur), il est prévu, **pour l'année 2022**, la concrétisation des attributions de **77 périmètres** de mise en valeur sur une superficie de **9 800 ha**, au niveau de **12 wilayas** touchant **49 communes** et ce pour le développement de l'arboriculture rustique, principalement au niveau des zones montagneuses et des hauts plateaux.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Création de	Contribuer au	Contribuer à la	Objectif: 77	2021-2022	A travers 12	Production
périmètre	développement de	valorisation et à la	périmètres sur		wilayas	escomptée en
de Mise en	nouvelles filières	promotion du caroubier	9 800 ha		touchant 49	pleine production
valeur	arboricoles	en tant que produit à			communes.	de 15 000
	rustiques	valeur économique				Tonnes/an
		avérée.				Valeur : 5 millions
						\$

## ❖ Préservation et développement de l'arganier

Le plan d'action relatif à l'arganier comporte des actions de préservation de l'arganeraie naturelle, qui joue un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité. Celle-ci constitue une opportunité d'investissement intéressante. L'arganeraie algérienne couvre un territoire relativement important dans le Nord-Ouest de la wilaya de Tindouf entre le Djebel de Ouarkziz et la Hamada du Drâa et occupe une aire en rapport de 56 670 ha avec 10 000 sujets.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Observation
Mise en défens de l'arganeraie de Tindouf	Protection contre toute forme de coupes illicites du bois, et du pâturage (camelin, caprin ou ovin)	Durabilité de la ressource	56 670 ha	2021	Renforcer le district des forêts en moyens humains et matériels permettant d'assurer la protection
Lancement d'une campagne annuelle de récolte de graines	Constitution d'un stock de graines pour les futures pépinières	Protection et conservation de l'arganier	Au moins à travers 5000 sujets/an	2020-2021	Période de fin de maturation d'Arganier Juin à juillet
Extension de sa superficie ex situ	Etendre la superficie de l'arganeraie en dehors de son aire naturelle	Augmentation de la superficie de l'arganier	10 ha/an	2021-2022	Le nombre de plants dépend de la multiplication en pépinière
Plantation in situ	Densification de l'arganeraie naturelle	Réhabilitation de la population naturelle	10 ha/an	Mars 2021	Action inscrite dans le cadre du marché confié au GGR

Mise à niveau de pépinières au niveau des conservations des forêts	Production de plants de qualité contrôlée	Réhabilitation extension l'arganier	et de	15 pépinières	2022	Action à proposer dans le cadre de l'avant-projet de loi de finances pour 2022
Elaboration d'une fiche technico-économique de plantation de l'arganier au niveau des exploitations agricoles	Orientation ciblée des investisseurs et des agriculteurs	Contribution développement la filière	au de		Décembre 2020	En cours de réalisation par le BNEDER
Mettre en place le réseau de recherche	Mettre en synergie les acteurs de la filière,					Financé sur le FNRSDT Intégration de l'innovation

Le programme prévisionnel pour le développement de l'arganier est de 5000 plants par année, répartis sur les 4 wilayas suivantes : Tindouf 2 500 plants ; Adrar 2 000 plants ; Chlef 150 plants ; Mostaganem 150 plants ; Ain defla 200 plants

### VI - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION AGRICOLE

### 6.1 - PROGRAMME EN COURS:

Le secteur de l'agriculture, à travers les différents programmes de développement inscrits sur fonds spéciaux ou Budget d'Equipement Centralisé, a inscrit depuis 2007 à ce jour, un linéaire de 14.439 km pour un montant de 41 milliards DA, répartis sur 30 wilayas.

Actions	Volume	Echéancier	Localisation	Impact	Observation
Alimentation en énergie électrique des périmètres de mise en valeur agricole à travers les wilayas	14 436 km		A travers 30 wilayas: - 10 au Sud, -11 Hauts plateaux	-Extension de la Superficie irriguée d 500.000 ha ; -Création de	
Réalisé	7 033 km	2007 -2019	-09 Nord	nouvelles exploitation	
Reste à réaliser : Dont	7 404 km	l <sup>er</sup> trim. 2021		agricoles et d'élevages par la mise ne valeur ;	
En cours		Déc. 2020 (90% au Sud) 1 <sup>er</sup> trim. 2021		-valorisation et consolidation du potentiel existant	L'exécution est liée à la cadence de réalisation de SONELGAZ
Gelé (70%)	5 250 km	2021-2024			<u>Levée du gel de 19</u> <u>Mds DA</u> dont 14 Mds DA pour le Sud

## 6.2 - RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES NECESSITANT UN RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE :

<u>Les premiers résultats de ce recensement (situation arrêtée au 30/06/2020)</u>, ont permis l'identification, à travers **36 wilayas** (y compris les 10 wilayas du Sud), **46 485 exploitations** agricoles pour une superficie agricole **714 000 ha** correspondant à un besoin en linéaire d'amenée et de raccordement en énergie <u>estimé</u> à **54.600 km**.

Actions	Objectif	Volume	Echéancier	Impact	Observation
Recensement des exploitations agricoles distantes de moins de 10 km du réseau SONELGAZ	Raccordement des exploitations agricoles au réseau électrique	24.248 km	Juin - Septembre 2020	- 31.603 exploitants touchés; - 315.862 ha concernés	- Développement d'une application sous web pour le traitement et l'analyse approfondie des données; - consolidation et ajustement des données au niveau local avec SONELGAZ
Recensement des exploitations agricoles distantes de plus de 10 km du réseau SONELGAZ	Promotion et utilisation des énergies renouvelables (solaires et éoliennes)	Equivalent 30.420 km		- 14.882 exploitants touchés; - 398.166 ha concernées	<ul> <li>consolidation et ajustement des données avec le secteur concerné pour une prise en charge financière par le biais du Fonds dédié aux énergies renouvelable.</li> </ul>

L'opération en question a permis d'identifier les besoins en raccordement au niveau des différentes zones :

	réseau SONELGAZ (Distantes de moins de 10 km)			Recensement des exploitations agricoles à électrifié à partir des Energies Renouvelables (Distantes de plus de 10 km)		
Zone	Nombre d'exploitations	Superficie (ha)	Linéaire (km)	Nombre d'exploitations	Superficie (ha)	Equivalent Linéaire (km)
<u>SUD</u>	<u>15.234</u>	<u>87.293</u>	<u>5.713</u>	13.689	321.071	5.725
HP-Steppe	13.125	204.930	15.258	1.185	76.410	24.598
Nord	3.244 23.639 3.277			8	685	97
Total	31.603	24.248	14.882	398.166	30.420	

La ressource financière disponible au niveau du MADR pour la prise en charge du programme d'électrification agricole est de **25,925 Milliards DA** pour un linéaire de **5 000 km** à partir de 2020 répartie comme suit :

- > Enveloppe financière issue du solde positif de 6,5 milliards DA pour la réalisation de 1 200 km;
- > Enveloppe financière à dégeler de 19,425 Milliards DA pour la réalisation de 3 800 km.

Dans une optique multisectorielle, d'autres sources de financement peuvent être sollicitées pour prendre en charge le volume physique identifié, notamment avec les Ministères de l'Energie, des Energie Renouvelable et de la Transition Energétique, et de l'Intérieur des et Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, notamment :

- le programme des 4000 mégawatts à l'horizon 2024, dont les sites d'implantation des centrales photovoltaïques sont en cours d'identification par les services du Ministère de l'Énergie;
- ➢ le programme des 1000 mégawatts (hors réseau), dont l'identification et la localisation des sites d'implantation des kits de production d'électricité à partir de l'énergie solaire nécessitent des études de dimensionnement et de faisabilité à l'échelle locale, en tenant compte de l'éloignement des exploitations et des infrastructures agricoles au-delà de 10 km du réseau électrique existant.

## VII - ASSAINISSEMENT DU FONCIER AGRICOLE ET RECUPARATION DES TERRES AGRICOLES NON EXPLOITEES

Le programme à court terme du Secteur de l'agriculture concernant le foncier agricole s'articule autour des actions suivantes :

## 7.1 - LA CLOTURE DE L'OPERATION DE CONVERSION DANS LE CADRE DE LA LOI 10-03

L'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession en application de la Loi 10-03 du 15/08/2010 fixant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat concerne **201.210 attributaires** des terres, occupant 80 138 exploitations agricoles (EAC/EAI) sur une superficie de **2.253.702 ha**. Il est à signaler que 12 220 dossiers pour une superficie de 133 926 ha, sont en instance à différents niveaux de traitement et que la clôture de cette opération est prévue au 31 décembre 2020.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Observation
Etablissement des actes de concession	Conversion du droit de jouissance en droit de concession	- Sécurisation des exploitants ; - suivi de l'exploitation	184103 actes établis pour 2.136.751 ha	Réalisé	Il s'agit de nombre d'exploitant concernés
Poursuivre l'opération de d'établissement	ration de l'opération de lblissement conversion	des terres ; - paiement de la redevance domaniale	5.899 dossiers pour 72.268 ha au niveau des domaines	Déc. 2020	Inciter les services des domaines à accélérer la procédure
d'actes			1.567 dossiers pour 16.735 ha au niveau des commissions de wilayas	Octobre. 2020	Inciter à walis à accélérer la procédure
		2.686 dossiers pour 22.638 ha au niveau de l'ONTA	Octobre. 2020	Compléter des dossiers	
	Affaires en justice	Régler le contentieux	2.068 dossiers pour 22.285 ha	En continu	L'établissement des actes est conditionné par la décision de justice

S'agissant des accords de partenariat conclus, au nombre de 4.800, au niveau des Exploitations Agricoles Collectives et Exploitations Agricoles Individuelles, les taux de participation suivants ont été adoptés :

- 99%-01%: 2.269 cas pour 23 756 hectares pour un investissement de 49,3 milliards DA;
- 66% 34%: 907 cas pour 10 570 hectares pour un investissement de 18 milliards DA;
- Autres taux: 1 636 cas pour 18 121 hectares pour un investissement de 63,4 milliards DA.

Afin de sécuriser les investisseurs en question notamment ceux concernés par le taux 99%-1%, des instruments réglementaires, portant procédures de mise en œuvre du droit de concession sur les terres agricoles relevant de domaine privé de l'Etat, confortement aux dispositions de la loi n° 10-03 du 15 aout 2010 fixant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat, sont en cours d'élaboration.

#### 7.2 - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES TERRES :

Un potentiel foncier de 2,4 millions d'hectares a fait l'objet d'attribution dans le cadre des dispositifs en vigueur, savoir l'accession à la propriété foncière agricole (Loi 83-18 du 13 aout 1983 relative à l'APFA) et la concession (Circulaires interministérielles n° 108 du 23-02-2011 et 1839 du 14-12-2012).

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Poursuite de l'opération de suivi de la mise en œuvre des projets par wilayas dans	- Suivi des projets; - accompagnemen t des bénéficiaires;	Opérationnalité des Projets d'investissement structurants (supérieurs à 100 ha)	680 investisseurs pour 400.000 ha	Conformémen t au calendrier de réalisation des projets – suivi permanant	26 wilayas dont les 10 wilayas du Sud	Suivi des projets
le cadre de la concession		Intégration des jeunes bénéficiaires dans le développement agricole et agroalimentaire	16.000 bénéficiaires pour 210.000 ha			Lancement des projets par les jeunes conditionné par la réalisation des actions structurantes au niveau des périmètres
Accélérer l'opération d'assainisse ment des terres attribuées dans le cadre de l'APFA	Finaliser l'opération d'assainissemen t	Sécurisation et confortement des exploitants	93.000 bénéficiaires pour 850.000 ha	2020-2021	24 wilayas dont les 10 wilayas du Sud	Redynamiser les comités de Daïras avec l'appui des walis
Etude de périmètres de mise en valeur	Evaluation du potentiel de production des sols	Projets d'investissement structurants et intégrés opérationnels Création de richesse et d'emploi	700.000 ha à étudier à travers 100 périmètres	2021	- Adrar - Ghardaïa - Ouargla - El Oued - El Bayadh - Saida - Djelfa	Disponibilité de la ressource en eau et finalisation des études
Mise en place d'un nouveau dispositif dédié aux jeunes investisseurs à titre pilote	Favoriser le groupement et l'organisation des jeunes porteurs de projets sous forme de coopératives	-la gestion collective de la ressource en eau et des infrastructures;  -bénéficiées des avantages pour l'acquisition du matériel  - faciliter l'encadrement technique	Périmètres équipés	Octobre 2020	- Ouargla (70 ha pour 14 jeunes) -El Bayadh (360 ha pour 41 jeunes)	

Le renforcement du cadre réglementaire, un projet de décret exécutif est finalisé :

### 7.3 - RECUPERATION DES TERRES NON EXPLOITEES

Actions	Objectif	Impact	Echéancier	Observation
Projet de décret exécutif fixant les condition et modalités d'attribution des terres à mettre en valeur, relevant du domaine privé de l'Etat.	d'attribution des terres à mettre en valeur visant la promotion des	Création d'emplois et contribution aux substitutions des importations des produits agricoles	Août 2020	Projet de décret finalisé à transmettre au SGG
Cahier de charges destiné aux investisseurs annexé au décret.		Pour permettre le suivi- évaluation des investissements		

L'opération a concerné 105 522 bénéficiaires, pour une superficie de 1 190 500 ha, dont 55 196 ont fait l'objet de constats négatifs pour une superficie de 756 600 ha dont :

- la récupération effective de : 607 000 ha.
- Le reste à récupérer, 149.600 ha, pour le 2eme semestre 2020.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
L'opération	Etat des lieux de la	Optimisation	756 600 ha fait	2020-2021	19 wilayas	Procédure
d'assainissement	mise en valeur et	du foncier	l'objet de		dont les 10	d'annulation et de
et de	l'exploitation des		constat		wilayas du sud	déchéance pour
récupération des	terres		négatif			607 000 ha
terres non	Finalisation de		149 600 ha	2 <sup>ème</sup> semestre		Finalisation des
exploitées	l'opération de			2020		procédures
	récupération des					
	terres					

### 7.4 - OPERATION DE RECENSEMENT DES EXPLOITANTS DE TERRES SANS TITRES

Il s'agit des terres relevant du domaine privé de l'Etat et exploitées dans de nombreux cas sans documents fonciers

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Clôturer l'opération de recensement des exploitants sans titre dans le cadre du dispositif en vigueur	Définir les catégories d'exploitant en vue d mettre en place d'un encrage réglementaire	-Sécurisation des exploitants; -les exploitants seront dans l'obligation de payer la redevance domaniale; -Permettre à	8 900 cas ont fait 1'objet de constat d'exploitation positif Pour 100 000 ha Sur 13.800	Opération à clôturer en Déc. 2020	Hauts plateaux et sud	-accélérer l'étude des dossiers au niveau locale ainsi que les constats de terrain
Mise en place d'un encrage réglementaire pour la prise en charge	pour leur prise en charge.	l'administration de suivre l'exploitation des terres.	constats effectués	1 <sup>er</sup> trimestre 2021		Mise en place du dispositif de régularisation

## VIII - RENFORCEMENTDE LA PLATEFORME LOGISTIQUE

## ❖ RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE ET DE COLLECTE:

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation
Livraison 13 complexes frigorifiques	Valorisation et la conservation des productions agricoles en perspective d'opérations d'exportation,  Diversification de circuits de distribution	Renforcement des capacités d'entreposage frigorifique  Amélioration de la qualité des productions agricoles destinées à la consommation humaine (utilisation de technologies) récentes de  Valorisation et d'entreposage frigorifique aux normes ISO et HACCP	30 000 m3 15 000 m3 10 000 m3 5 000 m3 30 000 m3 4 000 m3 10 000 m3 15 000 m3 5 000 m3 5 000 m3	2ème semestre 2020	El Karma/Oran Beni Slimane W. Médéa Bouchaker W. Laghouat Tindouf Chlef Ain Salah de W. Tamanrasset MetliliW. Ghardaïa Oued Nechou W. Ghardaia OuledMansourr W. Tiaret Béchar Chréa W.Tébessa KhemisstiW. Tissimsilt Adrar

	10		Renforcement des capacités	4 000 m <sup>3</sup>	Fin 2021	RegganeW.Adrar
complexes frigorifiques		Valorisation et la conservation des productions agricoles en perspective d'opérations	d'entreposage frigorifique Amélioration de la qualité des productions agricoles destinées à la consommation	4 000 m <sup>3</sup> 4 000 m <sup>3</sup> 30 000 m <sup>3</sup>		Badji Mokhtar w. Adrar Touggourt /.Ouargla Mostaganem
d'exportation, humaine (utilisation de technologies) récentes de  Diversification de circuits de distribution  Valorisation et d'entreposage frigorifique aux normes ISO et HACCP		Diversification de	technologies) récentes de  Valorisation et d'entreposage	4 000 m <sup>3</sup> 5000 m <sup>3</sup> 15 000 m <sup>3</sup>		Djanet et Illizi (W. Illizi) Hassi Ben Abdellah W.Ouargla
	10 000 m <sup>3</sup>		Tidissi W. Tamanrasset			
				30 000 m <sup>3</sup>		HamadiKrouma W. Skikda
				30 000 m <sup>3</sup>		Sidi Biskri W. Ain Defla

## IX - REDUCTION DU DESEQUILIBRE DE LA BALANCE COMMERCIALE DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE

#### 9.1 - RATIONALISATION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS DE BASE SUBVENTIONNES

- La réduction progressive des importations des blés et de l'orge ainsi que de la poudre de lait,
- La rationalisation des dépenses publiques
- La réduction des importations
- La valorisation des potentialités par l'amélioration des niveaux de productivité.

## ❖ ENCADREMENT DE L'INTERVENTION DE L'OAIC

- La nécessité de revoir les textes régissant l'encadrement de l'OAIC.
- Un contrôle rigoureux dans la gestion des approvisionnements des unités de transformation, pour éviter les fraudes constatées dans certaines minoteries.

Actions	Objectif	Impact	Echéancier	Observati on
Révision du dispositif règlementaire portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains, initié par le ministère du Commerce et le ministère de l'agriculture et du développement rural.	Rationalisation des dépenses publiques  Et réduction de la facture des importations	Réduction des quantités de blé tendre importées de 2 millions de tonnes de blé tendre, soit une économie sur les dépenses publiques: en devises de 468 millions de dollars.  Economie de la subvention du blé tendre de 36 milliards de DA (18 000 DA/t).	Décembre 2020	En étude au SGG
Elaboration d'un projet d'arrêté interministériel fixant les conditions et modalités de cession de blé tendre subventionné par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales aux Minoteries,		Assurer une meilleure traçabilité du produit subventionné par l'Etat.		Finalisé et en voie de présentatio n au SGG.
Elaboration d'un cahier des charges portant conditions et modalités d'approvisionnement par l'OAIC en blé tendre subventionné des minoteries, énoncé dans le projet d'arrêté.		Assurer une meilleure traçabilité du produit subventionné par l'Etat		
Elaboration d'une circulaire relative au dispositif d'approvisionnement en son, les fabricants d'aliments, éleveurs individuels potentiels et structurés, coopératives d'élevages et de service et issues de meuneries.		Eliminer toutes les ventes frauduleuses de ce produit sur le marché.		En cours de finalisation

#### ❖ ENCADREMENT DE L'INTERVENTION DE L'ONIL

Il s'agit, pour le « Programme d'intérêt général de fabrication et de distribution de lait pasteurisé conditionné (LPCs) vendu au prix administré de 25 DA le litre » , d'engager les mesures à court terme suivantes :

Actions	Objectif	Impact	Echéancier
Renforcer les contrôles impliquant plusieurs départements	Traçabilité matière première et produits finis	Réduction du détournement de poudre de lait Amélioration de la distribution	Immédiat
Système d'information intersectoriel numérisé	Echange en temps réel des informations		2020-2021
Révision du réseau de distribution selon l'implantation des laiteries au niveau de chaque Wilaya, Daïra, et Commune.	Restreindre la zone d'intervention des laiteries Renforcer l'approvisionnement des régions du Sud	Réduire les distances entre centres de productions et centres de consommations Faciliter le contrôle des laiteries, distributeurs et détaillants ; Réactivité en cas de perturbation	Aout 23020
Substitution d'une partie de la poudre de lait subventionnée par l'Intégration de lait de vache de production nationale	Réduction des importations  Promotion de la production nationale	Réduction des importations (par an): 2021: 8.352 tonnes (PDL 26%MG) 2022: 12.528 tonnes (PDL 26%MG). 2023: 16.704 tonnes (PDL 26%MG) 2024: 20.880 tonnes (PDL 26%MG). Réduction de la facture d'importation (par an): 2021: 32,74 millions de dollars »; 2022: 49,1 millions de dollars. 2023: 65,48 millions de dollars »; 2024: 81,85 millions de dollars. Economie sur le différentiel: 2021: 2,6 milliards de DA 2022: 3,9 milliards de DA 2023: 5,2 milliards de DA 2024: 6,5 milliards de DA	2020: 100.000 L/J injectés (production de 200.000 L de LPCs); 2021: de 200.000 L/j (production de 400.000 L de LPCs); 2022: 300.000 L/j (production 600.000 L de LPCs) 2023: 300.000 L/j (production: 600.000 L de LPCs) 2024: 300.000 L/j (production: 600.000 L de LPCs) 2024: 300.000 L/j (production 600.000 L de LPCs)

#### Observation

- Approche initiée avec les laiteries publiques / élargie progressivement aux laiteries privées ;
- Evolution des quantités de lait cru intégrées au LPC en fonction de l'évolution de la production nationale ;

### D'autres mesures, à plus ou moins moyen terme, devraient porter sur :

- la vente des matières premières laitières aux laiteries aux prix coûtants avec un remboursement à posteriori ;
- la révision des prix et des marges du LPCs (de tous les acteurs : laiteries, distributeurs et détaillants) ;
- la libéralisation des prix de vente du LPC tout en préservant les acquis sociaux des couches défavorisées de la population.

## 9.2 - REGULATION DU COMMERCE EXTERIEUR ET PROTECTION DE LA PRODUCTION NATIONALE

- Elaboration d'une liste de produits agricoles, proposée au comité national, concernant les fruits interdits à l'importation durant la saison de cueillette. Il s'agit notamment des fruits suivants: Agrumes, Abricots Cerises, Pêches, Prunes, Raisins, Poires, Pommes, Amendes, Figues, Grenades, Nèfles.
- Un Projet d'arrêté fixant la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde e les taux correspondants, a été adopté au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

### X - NUMERISATION ET RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION

### 10.1 - SYSTEME D'INFORMATION ET D'AIDE A LA DECISION:

Le Secteur de l'agriculture compte se doter d'un Système d'Information Agricole et Rural (SIAR). Le coût total du programme est estimé à 2 Milliards de DA, financé sur le compte d'affectation spéciale FAUDTICSFR (Ministère de la Poste et des Télécommunications).

Le programme de numérisation des structures du MADR porte notamment sur :

Āc	tion	Objectif	Volume	Echéancie r	Impacts	Obs.
	Etude préliminaire du Programme de numérisation du MADR	Définir les besoins physiques et financiers du MADR et structures sous tutelles	5,7 millions DA	Déc.2020	Offrir un service en ligne continu et efficace	En attente de la notification du financement
sation	<b>Projet N°1.</b> Mise à niveau de l'infrastructure centrale	Construire une infrastructure de Cloud Computing privée, qui représente les fondations sur lesquels repose le SIAR	Coût total estimé à <b>02</b> <b>Milliards DA</b>	3 <sup>ème</sup> Tri.2020	Asseoir une gestion transparente et rationnelle des ressources.	
Numéri	<b>Projet N°2.</b> Mise en place du système d'Information Agricole et Rural (SIAR)	Définir la liste des applications et fonctionnalités à développer		2021-2022		
Programme de	Projet N°3. Mise à niveau de l'Infrastructure réseau national et équipement des utilisateurs	Déploiement de l'infrastructure du réseau national (intranet), qui assurera l'interconnexion entre la Centrale et les structures décentralisées		4 <sup>ème</sup> Tri. 2021		
ap de dé ca su	veloppement des plications métiers (suivi la collecte des céréales, limitation et rtographie des céréales, ivi des prix, suivi des pp. & exp.	Meilleure suivi des activités agricoles	Développemen t interne	Nov. 2020	Meilleur suivi des activités agricoles, rationalisation des ressources humaines et financières, et sécurisation de l'information	
so	se en place d'une lution de visio- nférence	Renforcement de la communication et de la concertation intra et intersectorielle, notamment en cette conjoncture de Covid 19	210 000 DA (Budget d'équipement)	Juil. 2020	Economie des coûts de déplacements, amélioration du travail collaboratif	
me	ise en place d'une essagerie interne au ege du MADR	Sécurisation des données	Développemen t interne	Sept 2020	Economie de coût	
se: do dé ap	ncement du portail de rvice en ligne, suivi des léances et veloppement d'une plication de sondage en ne	Digitalisation de l'administration	500 000 DA (Budget de Fonctionnemen t)	Oct. 2020	Simplification et dématérialisation des procédures, augmentation de l'efficacité des Services du MADR	

## 10.2 - ENQUETE STATISTIQUES ET EMPLOI

Dans le cadre du Renforcement du Système d'Information et d'aide à la décision, des enquêtes modulaires seront réalisées annuellement.

Action	Objectif	Impacts	Echéancier	Observation
Réalisation des enquêtes sur les prévisions des rendements et de production des principales cultures (céréales et pomme de terre)	Estimation des prévisions des rendements et des productions attendues des filières des céréales et de la pomme de terre	Prévoir les productions pour assurer un approvisionnement régulier du marché, et stabilisation des prix	Saison de la campagne agricole	
Elaboration de guide statistique pour l'interdiction des importations et la protection des produits fabriquées localement	Elaboration d'une démarche méthodologique pour une meilleure visibilité en matière d'importation	Rationalisation des importations - Définir les produits nationaux à protéger et à interdire à l'importation	Déc-2020	Dossiers du Premier Ministre, dont le Ministère de l'Industrie est Chef de file.
Suivi de l'emploi et de la main d'œuvre agricole	Bilan de l'évolution de l'emploi structuré et de la main d'œuvre agricole par wilayas et par genre	Meilleur encadrement socioprofessionnel et l'intégration de la femme	l <sup>er</sup> Trim 2021	

#### 10.3 - ESTIMATION DU CHEPTEL PARCOURANT:

Une opération de recensement du cheptel est en cours d'élaboration en coopération avec l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL).

#### Elle consiste en:

- l'identification des indicateurs de parcours ;
- l'estimation des ressources fourragères ;
- l'estimation de la charge optimale du cheptel.

Ces indicateurs seront complétés par d'autres informations, telles que le nombre de vaccins administrés, et d'autres données spécifiques collectées à travers des enquêtes sur terrain afin de confronter les données pour une approche indirecte d'évaluation des effectifs.

Action	Objectif	Impacts	Echéancier	Observation
Recensement du cheptel	<ul> <li>Déterminer les effectifs du cheptel ;</li> <li>Maitrise des statistiques</li> </ul>	Amélioration du système de gestion des éleveurs	Déc.2020	Budget de fonctionne ment (enquêtes pilotes)

Pour le cheptel ovin, le nombre d'effectif, est estimé à plus de 29 Millions têtes, dont près de 19 Millions sont des brebis, soit les deux tiers du cheptel.

Pour le cheptel bovin, le nombre d'effectif est estimé à 1,8 Millions de têtes, dont près de 900 Milles sont des vaches laitières, soit 50%.

#### **XI - ORGANISATION DES PROFESSIONNELS**

#### 11.1 - LES COOPERATIVES AGRICOLES :

- Lancement d'un nouveau dispositif régissant les coopératives agricoles ;
- Ce projet de décret est actuellement en cours de finalisation au niveau du Secrétariat du Gouvernement.

Actions	Objectifs	Impact	Echéancier	Localisation
Elaborer un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n°96-459 du 7 Chaâbane 1417 correspondant au 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles	des professionnels pour une gestion	pour un meilleure prise en	au niveau	National

## 11.2 - EMPLOIS ET ENCADREMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Action Objectif In	Impacts	Echéancier
Redynamiser du dispositif d'adhésion des agriculteurs à la sécurité sociale.  MADR-MTESS  Adapter les modalités de la sociale aux conditions agricoles et Sensibilisations des agriculteurs sur l'utilité et les avantages sociales	Sécuriser les professionnels et	Déc.2020 (wilayas Pilotes)

#### XII - DEBUREAUCRATISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS :

Levée des entraves bureaucratiques : Ce processus déjà entamé s'étalera durant toute l'année 2020 pour aboutir à l'élaboration du recueil des procédures administratives de notre secteur, et leur transcription avant leur numérisation.

Actions	Objectifs	Impact	Echéancier	Observations
Amélioration et simplification des procédures administratives du secteur	Alléger la consistance des dossiers -Décentraliser Les procédures administratives	Amélioration de la qualité du service et alléger les démarches de l'usager de l'administration.	Fin 2020	Administration centrale en collaboration avec toutes les structures du secteur
Elaboration du recueil des procédures administratives	Identification claire et précise des procédures administratives et des structures en charge	Informé clairement l'usager de la démarche à suivre	l <sup>er</sup> trimestre 2021	Administration centrale en collaboration avec toutes les structures du secteur
Numérisation des procédures administratives	Diminuer le déplacement des usagers	Facilitation de l'accessibilité à l'administration  Modernisation du fonctionnement de l'administration	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	
Mise en place d'une cellule d'écoute rattachée au Cabinet du Ministre	Prendre en charge les préoccupations des citoyens	Rapprocher l'administration des citoyens	Septembre 2020	

### **B-PROGRAMME CONTINU A MOYEN TERME**

### I- MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

#### 1.1. DEVELOPPEMENT DES PRINCIPALES FILIERES VEGETALES

### 1.1.1. FILIERE LEGUMES SECS

- L'extension de la sole occupée par les légumineuses alimentaires sera de 210 000 ha, dont 120.000 ha de lentilles et pois chiches, à l'horizon 2024 (121 000 ha actuellement);
- Le programme vise la production de 1.300.000 quintaux **de lentilles et pois chiches** à l'horizon 2024, soit 65% des besoins de consommation, dont les prévisions annuelles se présentent comme suit :

Espèce	Indicateurs	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Lentilles	Superficie (ha)	35 000	42 000	49 500	57 500
	Production (q)	350 000	420 000	495 000	575 000
Pois chiches	Superficie (ha)	40 250	48 000	54 167	61 750
	Production (q)	483 000	576 000	650 000	741 000

Cette production, projetée à 2024, représente une économie de dépense en devise de 86 millions \$US.

## 1.1.2. FILIERE POMME DE TERRE

Il s'agit pour cette filière stratégique, d'orienter les actions de développement et de préservation des productions vers, notamment :

- la transformation, en développant un matériel végétal performant et spécifique ;
- mettre en place un dispositif pour l'exportation.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Besoins en semences (q)	4.460.000	5.503.394	6.100.000	6.300.000	6.700.000
Superficie cultivée (ha)	149.000	163.029	180.000	188.726	200.000
Production (q)	46.000.000	51.938.904	58.200.000	60.000.000	63.000.000
Prévision d'importation en semences (q)	700.000	600.000	500.000	400.000	300.000
Le gain ș	18.500.000	24.500.000	30.250.000	37.000.000	42.000.000

L'importation des autres variétés de classe Super Elite « SE » sera de l'ordre de 15.000 à 20.000 q.

#### 1.1.3. TOMATE INDUSTRIELLE

- La superficie réservée à la tomate industrielle, en 2019, est de 24.800 hectares avec une production de 16.500.000 quintaux.
- La projection de production, à l'horizon 2024, sera de 20.000.000 quintaux, répartis comme suit :

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Superficie (ha)	25.300	25.500	25.700	25.800	26.000
Production (q)	16.900.000	18.000.000	19.000.000	19.500.000	20.000.000
Rendement (q/ha)	667	705	739	755	769

- La production des concentrés de tomate, est de 86.052 tonnes en 2019 pour le triple concentré de tomate (TCT) et de 21.434 tonnes pour le double concentré de tomate (DCT).
- Les importations en matière de double concentré de tomate (DCT) sont nulles depuis 2018, et de 6.593 tonnes en 2019 pour le TCT, ce qui a permis d'économiser plus 50 millions de \$USD en 2019 par rapport à la moyenne de la période 2013-2015.
- Pour l'année 2020, afin d'éviter les importations des concentrés de tomate et d'encourager la production nationale, il a été procédé à l'augmentation des taux de DAPS de 120% à 150%.

#### 1.1.4. FILIERE AIL

- La superficie réservée à l'ail, en 2019 est de 3.000 ha avec une production de 2 millions de quintaux.
- L'Algérie, depuis l'année 2018, **n'a pas importé d'ail de consommation**, ce qui lui a permis de passé du statut d'importateur au statut d'exportateur d'Ail, soit un gain de plus **12 millions de \$USD**.

Afin de maintenir cette dynamique du développement de cette filière, des mesures incitatives sont proposées :

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation
Instaurer des mesures incitatives au profit des producteurs contractant avec les opérateurs ainsi que pour les stockeurs de 5 DA/Kg.	Augmentation des superficies plantées et incitation des agriculteurs à cultiver cette culture	Amélioration de la production et de la productivité	2,5 millions de quintaux d'ici 2021	Décembre 2020	Mila, El Oued, Skikda, Batna, Médéa, Oum El Bouaghi, Biskra, M'Sila, Constantine, Ouargla, Ain Defla et Guelma.
Instaurer des mesures incitatives au profit de l'exportation.	Encourager les exportations de l'ail			Décembre 2020	

### 1.1.5. FILIERE MAÏS:

- La superficie réservée au maïs, en 2019 est de 2.250 ha pur une production de 63.700 q;
- Les importations sont de 4,5 millions de tonnes pour une valeur de 871,5 millions d'USD;

Pour un objectif de 18.000 ha, fixé pour la campagne 2020/2021 :

- une superficie contractée par l'ONAB de 9.320 ha,
- une prévision de production de 460.000 quintaux, soit un gain de 9 millions d'USD.

La projection des superficies et prévisions de production à l'horizon 2024 se présente comme suit :

Années	2021	2022	2023	2024
Superficie (ha)	18 000	21 000	26 000	30 000
Production (q)	882 000	1 029 000	1 274 000	1 470 000
Gain en devise (millions d'USD)	17,6	20,5	25,4	29,4

Plusieurs projets d'investissement structurants seront lancés sur une superficie de 15.000 ha, par des opérateurs économiques publique et privés.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation
Lancement projet d'investissement notamment à Adrar par la création d'un pôle maïs	- 15 000 ha - Production de 80 000 T, - Gain : 16 Millions \$US	Réduction des importations	1 000 ha par l'ONAB	2021	Adrar
Installation d'unité ONAB à Adrar.	Rapprochement de l'ONAB aux exploitations agricoles et Fédération des exploitants	Développement de la filière maïs dans la zone.	1 unité	1 <sup>er</sup> Trimestre 2021	Adrar

#### 1.1. DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE SYLVICOLE

Le patrimoine forestier d'une superficie estimée à 4,1 millions d'ha, constitué de forêts, de terres à vocation forestière et de maquis, recèle une végétation riche et variée, dont l'exploitation peut s'avérer très rentable en matière de production de bois, de liège et de produits forestiers non ligneux (PFNL).

### ❖ FILIERE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Le secteur s'est fixé comme objectif de dynamiser les filières forestières par la valorisation de nombreuses essences comme le chêne liège, le bois et les PFNL, afin d'alimenter régulièrement les entreprises et les unités de transformations en matière premières issues de la forêt.

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observations
Mise en place d'un inventaire forestier national continu	Evaluation des ressources forestières nationales	Concevoir une gestion rationnelle et une conservation durable du patrimoine forestier	Toutes les forêts	2022-2024	Territoire national	Cahier des charges en cours d'élaboration, dans le cadre du Jumelage P3A avec l'UE
Restauration des paysages forestiers suite aux incendies de forêts	Réhabilitation des forêts incendiées	Assurer la mobilisation de bois et liège en quantité et qualité	12 330ha	2020-2024	30 wilayas	Programme en cours de lancement avec le GGR dans le cadre du Programme National de Reboisement
Mettre à disposition des potentiels investisseurs des assiettes foncières	Relancer le reboisement industriel avec des essences à croissance rapide et les espèces à intérêt économique	Contribuer à la diminution de la facture des importations de bois		2020-2024		Espèces à croissance rapide.

### 1.2. DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

## 1.2.1. DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VIANDES ROUGES

- La consommation nationale moyenne en viandes rouges est estimée à 13,5 kg/habitant/an, à partir :
  - des viandes issues de la production nationale, évaluée à 530.000 tonnes en 2019 (60 % de l'élevage ovin, 30% de l'élevage bovin, 7% de l'élevage caprin et 3% de l'élevage camelin)
  - des viandes importées congelées ou réfrigérées à raison d'1,3 kg/habitant/an. A noter qu'aujourd'hui la viande réfrigérée est interdite à l'importation.

Des programmes en cours et/ou leurs renforcements, à travers les actions ci-après permettront le développement de cette filière :

Actions	Objectif	Impact	Echéancier	Observation
Amélioration de la production et collecte de l'orge et développement d'autres espèces (triticale, féverole, luzerne,),	Meilleure disponibilité aliment pour animaux	Amélioration quantitative et qualitative de la production de viande rouge Réduction de la facture des	2021-2024	
Valorisation et intégration des produits et sous-produits locaux dans l'alimentation du bétail	Lutte contre le gaspillage Développement agroindustrielle	importations de l'aliment  Lutte contre le détournement de l'aliment subventionné		
	Réduction des couts de production	Sécurisation des éleveurs et réduction des distances		
Révision du dispositif de soutien à l'accès à l'orge et au son	Optimisation et ciblage du soutien à l'alimentation		2020-2021	
Extension du réseau de distribution de l'ONAB et ouverture de l'activité aux jeunes et autres investisseurs	Rapprocher les éleveurs des lieux d'approvisionnement d'aliments		2021 : Extension du réseau ONAB : Tamanrasset et Laghouat	Réalisés en 2020 : Illizi – Adrar – Ghardaia – Menea - Saida

Création d'une filière bovine à viande à haut potentiel génétique  Valoriser le cheptel des régions sahariennes et en particulier les bovins des zones frontalières	Importation de génisses – races à viande type charolais-Limousin-Aubrac  Point de situation sur les races autochtones ou devenu autochtones  Développement de l'industrie de la viande	Réduction des importations des bovins d'abattage Lutte contre l'abattage clandestin des génisses à lait  Approvisionnement régulier des populations du Sud. Opportunités d'exportations dans la zone Afrique. Maitrise du statut sanitaire et lutte contre les maladies	2021-2024  2020- Recensement 2021- Appui à l'investissement	Alignement des droits de douanes et TVA sur ceux des génisses à lait Région du grand sud
Amélioration des conditions d'abattage et développement de l'industrie de la viande	(abattage-transformation)  Protection des éleveurs Stabilité du marché Valorisation des produits et sous produits Protection de la santé publique Protection du potentiel de reproducteurs	transfrontalières.  Utilisation optimale des complexes d'abattage publics;  Mise à niveau des abattoirs et structures d'abattage du secteur privé Lutte contre la spéculation  Lutte contre l'abattage clandestin des femelles reproductrices	2021-2024	Orienter une partie de la commande publique en viandes rouges vers les abattoirs aux normes (notamment HACCP)
Mise en place d'une triangulaire «ONAB, FAB- Abattoirs- Eleveurs à titre individuel ou en coopérative »	Disponibilité alimentaire régulière  Amélioration des conditions d'élevage Régulation du marché	Lutte contre l'abattage des femelles reproductrices ; Préservation de la santé publique Lutte contre la spéculation	2021-2024	Permettre à l'éleveur de disposer d'aliments de bétails moyennant l'orientation de son cheptel à viande vers les abattoirs agréés répondant aux normes sanitaires.

## 1.2.2. DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AVICOLE

La filière avicole est l'une des filières les plus créatrices d'emplois et dont la valeur de la production est estimée à 234.13 Milliards DA. Néanmoins son développement fait face à plusieurs contraintes, dont la principale est la forte dépendance de l'activité avicole du marché mondial en matière d'intrants avicoles. Le programme prioritaire porte sur :

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier
Régulation des importations de reproducteurs	Sécurisation des aviculteurs et des consommateurs	Approvisionnement régulier	<b>2021 :</b> Stabilisation des besoins évalués à 6.000.000 poussins	2021
Développement de la production nationale de reproducteurs	Quantité importée en adéquation avec le besoin national  Lutte contre l'élevage informel  Réduction de la dépendance de la filière à l'importation	Stabilité des prix  Protection de la santé animale et de la santé publique  Réduction des importations	reproducteurs; (entre production nationale et importations)  Réduction des importations de 2.000.000 sujets (10 millions de dollars)  Réduction des importations du mais et soja (50.000 tonnes-10 millions de dollars)	
Mise à niveau des bâtiments et serres normatives d'élevage	Amélioration des conditions d'élevage Maitrise de l'informel	Augmentation de la production Lutte contre le gaspillage		Continue
Production nationale du noyau oligoéléments- vitamines (principal constituant du CMV)	Couverture des besoins nationaux en noyaux	2021-2023: Réduction progressive de 10 à 15 000 tonne/an 2024: Quasi-suppression des importations de CMV en produit fini	Attendus de production ONAB de CMV: 2021= 30.000 T 2022 = 50.000 T 2023= 65.000 T 2024= 80.000 T	Acquisition par l'ONAB d'une chaine de production des noyaux sur autofinancement (200 millions de DA)

Production nationale de CMV	Appui à l'industrie de production nationale de CMV	Création d'une valeur	Substitution aux 20.000 tonnes de CMV importées	Loi de Finances
CMV-produit fini importé: -Majoration du DD de 15 à 30% -Rétablissement de la TVA à 19% au lieu de 0%.	(17 unités privées et 02 publics de l'ONAB)  Réduction des importations	ajoutée sous forme de recettes fiscales (TAP 2% et IBS 19%) Création d'emplois	(13,6 millions de dollars)  NB: Production nationale actuelle de CMV: 70.000  Tonnes de production nationale	2021
Matières premières pour CMV: -Baisse des DD à 5% au lieu de 15% -Exonération de la TVA (au lieu de 19%)				

## 1.2.3. DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE LAIT :

Le développement de la filière laitière nationale qui s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire, nécessité néanmoins certains délais incompressibles aussi bien sur le plan biologique qu'économique (retous d'investissement). C'est à ce titre, que les mesures proposées, ci-après, intègre une partie en lien avec l'amélioration du «Programme d'intérêt général de fabrication et de distribution de lait pasteurisé conditionné vendu au prix administré de 25 DA le litre », considérant que la priorité à très court terme est aussi celle de l'amélioration de la disponibilité de ce produit de large consommation.

## En matière de développement de la filière lait nationale : Il s'agira :

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation
Création de pépinières de génisses	Accroissement du cheptel laitier	Augmentation de la production et de la collecte du lait cru.	Production de génisses : <u>2021</u> : 8.000 (560 MDA) <u>2022</u> :12.000 (840 MDA) <u>2023 :</u> 16.000 (1.120 MDA) <u>2024</u> : 20 000 (1.400 MDA)	2021 : Lancement + 9 mois 2021-2022 : Production de	Nationale
Développement des technologies de la reproduction	Amélioration génétique par l'insémination artificielle	Réduction des importations	2021: 45.000 (112,5 MDA) 2022: 60.000 (150 MDA) 2023: 75.000 (187,5 MDA) 2024: 100.000 (250 MDA)	vêles  + 18/24 mois 2022-2023: production de génisses gestantes	Nationale
Création de grandes fermes laitières	Encourager l'investissement			2021-2024	Sud et Haut plateaux
Promouvoir l'investissemen t dans les grandes fermes laitières	Accroissement de la production nationale en lait cru  Réduction des importations en PDL  Développement de la collecte	Accroissement de la collecte de 54% /an (217% en 2024)  Réduction de la facture des importations de 87 à 100 Millions USD/an Et de 350 à 406 Millions USD/an à terme (2024)	250 millions litres/an produits et une collecte équivalente.  Fournie par les grandes fermes selon degré d'intensification (13 à 200 fermes).	2021-2024 (avec un objectif annuelle de 250 Millions litres /an) par ce système	Zone sud et hauts plateaux
Développement de la production d'aliment	Développement de la production des fourrages, ensilage et fourrage enrubanné		Production des fourrages 47 millions de quintaux d'ici 2024		Nationale
(exploitations et unités)	Développement de la luzerne déshydratée : Entrée en production de 2 unités ONAB Promotion de l'investissement dans ce cadre par la création de la micro entreprise	Réduction de l'importation de Soja de 15.500 tonnes équivalent à 5,8 millions de Dollars	Production de 90.000 tonnes/jour de luzerne déshydratée	2021	

- Amélioration des soutiens à la production de femelles laitières (pépinières de génisses) ;
- Révision du dispositif de contrôle, suivi et appui au développement et à la collecte du lait de production nationale ;
- Rapprochement des acteurs de l'administration locale (décentralisation au niveau des subdivisions de daïras) ;
- Amélioration du statut sanitaire des animaux, notamment vis-à-vis de la brucellose et de la tuberculose (impact sur la quantité et la qualité de production et impact sur la santé publique)

## 1.3. PRESERVATION ET VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES PAR DES SIGNES DISTINCTIFS DE OUALITE LIES A L'ORIGINE ET PAR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE:

## Valorisation des produits par les signes distinctifs :

- l'encouragement et la promotion des signes de qualité
- développement de l'agriculture biologique
- valorisation et promotion des produits de terroir par les signes de qualités (IG AO), comme instrument de développement des territoires ruraux. Il est prévu :

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Observation
Agrément des organismes certificateurs pour les signes de qualités	Externaliser et professionnaliser l'acte de contrôle et de certification	Accélération des processus de contrôle et de certification pérennisation des signes de qualité reconnus	-02 potentiels privés : *Vinçotte International (VI) Algérie SPA et *Intertek Algerie  -Laboratoires des instituts techniques Etatiques - iITELV - ITAFV - ITCMI - ITDAS	1 <sup>er</sup> semestre 2021	Des organismes d'agreement et de certification ont effectué le rapprochement avec ALGERAC,
Elaboration du catalogue national des produits de terroir avec le concours de la FAO	Elargir l'éventail des produits Identifier et élaborer des fiches détaillées des produits potentiels	Valorisation du potentiel de produits de terroir	60 PRODUITS au moins sont identifiés	Lancement Août 2020 (Durée l année)	Ce catalogue donnera de la visibilité quant aux produits, au degré de sensibilisation des acteurs il mettra l'accent sur l'historique du produit, son terroir, sa portée culturelle, sociale et économique.
Renforcement du cadre réglementaire régissant l'agriculture biologique	Mettre en place le cadre réglementaire régissant l'Agriculture biologique y compris la certification	Développement de l'AB Préservation de l'environnement, création de l'emploi, santé		2 <sup>ème</sup> semestre 2021	·
Produits a labélisés igao	Elargir la démarche de reconnaissance pour d'autres produits de nature plus variée	Valorisation et exportation et amélioration des revenus des détenteurs du savoir	3 produits 4 produits 4produits 4 produits	de SIG, Messerghine) 2022 : 4 (A Relizane, huild Ath Ghobri, Annaba), Vian Hamra) 2023 : 4 (Huild Huile d'Olive of fraise russio Thomson de Ha 2024 : 4 (Via Ouled Djell	abra) ande ovie de race lal, Muscat de e d'olive de Roknia,

## Préservation du patrimoine génétique animal et végétal:

L'Algérie présente une grande richesse en matière de variétés et de races locales, qui sont bien adaptées aux conditions de sécheresse et de salinité et pour les races locales se caractérisant par une haute qualité d'adaptation.

## A cet effet il est prévu :

Actions Ob	bjectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Relancer le projet de la banque de d'u gènes	une banque de	Meilleure préservation de ressources génétiques,	Réalisé : 70% (bâti)	Reprise Août 2020	Mehdi Boualem, Baraki, Alger	Dégel de l'opération; Réévaluation de la fiche technique

#### 1.4. ACCOMPAGNEMENT POUR LE FINANCEMENT AGRICOLE :

Il est devenu primordial de mettre en place un nouveau système de financement agricole au bénéfice des petites et moyennes exploitations agricoles.

Actions	Objectif	Impact	Echéancier	Observation
Proposition de mesure exceptionnelle suite à la pandémie COVID-19),	l-Report du paiement de l'échéance des crédits « RFIG » et « Ettahadi » 2-Rééchelonnement des crédits impayés	Protection des revenus des agriculteurs	Mars à Septembre 2020	Modification de la convention signée en date du 05 Août 2008 entre le MADR et la BADR-En cours
Mise en place du Micro-crédit (Crédit Mutuel Rural),	Création d'une institution spécialisée dans le financement agricole sous l'EGID de la CNMA	Couverture des besoins financiers des petites exploitations agricoles et d'élevage	2021	Préparation des textes réglementaires avec le ministère des finances « DGT » et la banque d'Algérie

#### II- SECURITE SANITAIRE DES PRODUCTIONS AGRICOLE

## 2.1. RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE VEILLE PHYTOSANITAIRE

#### 2.1.1. RENFORCEMENT ET ADAPTATION DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE :

## a) En matière de contrôle phytosanitaire et phytotechnique pour la qualité des aliments :

Actions	Impact	Echéancier
Finalisation du projet d'arrêté portant sur la liste d'organismes nuisibles de quarantaines et non de quarantaines dont les fléaux agricoles	J 1 7 1 3	Décembre 2020
Amendement de l''arrêté du 21 mai 1995 fixant les normes phytotechniques et phytosanitaires à l'importation des semences et plants	La conformité aux exigences internationales en matière de contrôle et de protection des obtentions	Décembre 2020

### 2.1.2. CONTROLE PHYTOSANITAIRE ET PHYTOTECHNIQUE:

La mise à disposition des agriculteurs de semences et plants de qualité, issus de nouvelles variétés, constitue un facteur essentiel d'accroissement de la productivité et de la qualité des produits agricoles.

Actions	Impact	Volume	Echéancier
Homologation de nouvelles variétés de céréales	Mise à la disposition des multiplicateurs et producteurs un choix variétal	10 nouvelles variétés de céréales, dont 04 triticales	Courant 2020
Homologation de 06 nouvelles variétés pommes de terre		06 nouvelles variétés pommes de terre	Courant 2020
Homologation de 05 nouvelles variétés arboricoles		05 nouvelles variétés arboricoles	Courant 2020

## Contrôle phytosanitaire des végétaux et des produits des végétaux

L'autorité phytosanitaire et phytotechnique exerce le contrôle phytosanitaire réglementaire, à l'importation et à l'exportation des végétaux et des produits des végétaux, ainsi que sur les pesticides à usage agricole, à travers les inspections phytosanitaires de wilaya et aux frontières au niveau de 30 points d'entrée officiels du territoire national. Les analyses relatives aux opérations de contrôle sont assurées par les laboratoires de l'INPV et du CNCC.

Actions	Impact	Echéancier	Localisation
Renforcer la capacité de contrôle des services phytosanitaires pour les rapprocher des standards internationaux et leur mise sous assurance qualité selon la norme NA ISO/CEI 17020 (NA 13001)	Les procédures de contrôles au niveau des points d'entrées sont aux normes internationales	Décembre 2021	30 points d'entrée
La fiabilité des résultats d'analyse des laboratoires de l'INPV et du CNCC par la mise en place d'un système d'assurance qualité selon la norme NA ISO/CEI 17025 (NA 13012)	Harmonisation des procédures d'analyses et de diagnostics conformément aux normes internationales	Décembre 2021	Laboratoires CNCC et INPV

## 2.2. PROTECTION SANITAIRE DU PATRIMOINE ANIMALIER NATIONAL

La situation sanitaire des différentes pathologies existant en Algérie ainsi que les préoccupations des vétérinaires et des professionnels sur le terrain imposent les actions programmées ci-après dont le financement sera supporté par le fond sectoriel d'un montant de **244 Millions de DA** accordé sur le budget d'équipement.

## 2.2.1 - Protection contre les maladies contagieuses

Actions	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observation
Campagne de vaccination de masse des bovins contre la Fièvre aphteuse	Préservation des revenus des éleveurs	2 millions de doses	4éme trim 2020	48 wilayas	Vaccination reconduite chaque 6mois
Campagne de vaccination des bovins contre la Rage	Préservation des revenus des éleveurs	900 000 doses	Mars à juin 2021	48 wilayas	Vaccination reconduite chaque année
Vaccination des petits ruminants âgés de 3 et 6 mois contre la peste des petits ruminants	Préservation des revenus des éleveurs	/	4éme trim 2020	48 wilayas	Vaccination reconduite chaque année
Traitement des dromadaires et caprins contre les maladies parasitaires et bactériennes	Préservation des revenus des éleveurs	/	Octobre 2020- mars 2021	Wilayas du sud	Opération reconduite chaque année
Identifier les bovins dans deux wilayas pilotes	Maitrise des effectifs et de leurs mouvements pour le suivi sanitaire		Lancement octobre 2020	2020 : Phase pilote : - Bejaia Tlemcen 2021 : National : généralisation progressive	Marché en cours pour l'acquisition de l'outil informatique et matériels spécifiques

### 2.2.2 - CONSOLIDATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DE CONTROLE SANITAIRE VETERINAIRE :

Actions	Impact	Echéancier	Localisation	Observation
Acquisition de 14 véhicules pour les services vétérinaires des wilayas du Sud	Préservation des revenus des éleveurs Intervention vétérinaire dans les lieux les plus isolés Détection-alerte précoce et intervention rapide	Immédiat	Les wilayas frontalières Sud	
Elaboration d'un guide des procédures de contrôle sanitaire aux postes frontières	Harmonisation des actes d'inspections vétérinaires	Décembre 2020	Postes frontières terrestre, maritimes et aériens	
Mise en service de laboratoires vétérinaires régionaux d'El OUED- BECHAR et BATNA	Renforcement des capacités de diagnostic ;  Dotation du Sud en moyens de diagnostic de laboratoire	2020-2021	El Oued BECHAR BATNA	
Lancement de l'opération de réhabilitation et de réfection des laboratoires de Tindouf, Adrar et Tamanrasset.	Protection sanitaire contre les maladies transfrontalières  Surveillance sanitaire active  Détection-alerte précoce et intervention rapide.	2020-2021	Tindouf Adrar Tamanrasset	MADR - 174 millions de DA – Budget d'équipement
Pré- évaluation du laboratoire de Mostaganem en vue d'une accréditation.	Fiabilité et crédibilité des résultats d'analyses et reconnaissance du laboratoire au niveau national et international.	2021	Mostaganem	Développement de portées accréditées pour accompagner les services vétérinaires, en fonction des compétences et des capacités existantes.
Surveillance de portées accréditées du Laboratoire Vétérinaire Central.	Fiabilité et crédibilité des résultats d'analyses et reconnaissance du laboratoire au niveau national et international.	2021	Alger	Pour le maintien des portées accréditées
Mise en place d'un dispositif pour la prise en charge des déchets infectieux générés par les laboratoires vétérinaires.	Amélioration des mesures de biosécurités et de bio sureté.	2021	Tous les laboratoires de l'INMV	Se conformer à la règlementation de protection de l'environnement.
Contribution à la mise en œuvre du SIVA (Système d'Information Vétérinaire Algérien)	Numérisation du secteur  Informatisation des services vétérinaires. Analyses rapides et efficacité d'intervention	2021	Tous les laboratoires de l'INMV	Informatisation des données de laboratoires vétérinaires et leurs interconnexions avec les données des équipes de terrains.

#### III- DEVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNOLOGIES MODERNES:

Le fait est universellement admis que ce qui fonde le différentiel de compétitivité des nations et des économies, aujourd'hui, n'est pas tant l'existence des avantages compétitifs classiques, mais bel et bien l'intégration du progrès technique, des sciences et des savoirs dans les processus productifs et économiques.

Dans ce contexte l'apport des innovations et leur intégration dans les exploitations et les entreprises agricoles, la valorisation des potentiels scientifiques et techniques du pays et l'adoption de dispositifs institutionnels innovants sont de nature à contribuer au dépassement des contraintes naturelles et au déverrouillage des facteurs de la croissance agricole à long et moyen terme.

Ce programme dynamique et horizontal, se décline en sous programmes qu'on peut résumer comme suit :

## 3.1. EN MATIERE FORMATION, VULGARISATION ET APPUI:

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observat ion
Formation des cadres	Amélioration des compétences techniques	4 637 cadres concernés	2500 cadres à former	Décembre 2020	National	2137 cadres formés durant le l <sup>ier</sup> semestre 2020.
Formation et appui conseil des agriculteurs, des éleveurs et des jeunes porteurs de projets.	Renforcement des capacités techniques et managériales des professionnels de l'agriculture par des actions de formation et d'appui conseil.	46 244 professionnels concernés	31 000 professionnels à former et à accompagner durant le deuxième semestre 2020.	Décembre 2020	National	15 244 professio nnels formés, accompa gnés et conseillés durant le l <sup>ier</sup> semestre 2020.
Mise en place du dispositif de Formation des vulgarisateurs.	Renforcement des capacités d'intervention des agents de vulgarisation et d'appui conseil	Amélioration des actions d'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs	Signature d'un Arrête interministérie l MADR – Formation professionnell e	Décembre 2020	National	Procédur e en cours.
Modernisation de l'appareil national de vulgarisation agricole	-Renforcement de la coordination interprofessionnelle et intersectorielle à l'échelle locale  -Installation des Comités Paritaires d'appui Conseil locaux (COPAC)	- Faciliter l'identification et la prise en charges des contraintes rencontrées par les professionnels - Mutualiser les efforts et les moyens des différentes parties prenantes dans le développement de l'agriculture	20 comités paritaires à mettre en place durant l'année 2020	Décembre 2020	National	Six (06) comités installés à ce jour
Renfoncement et modernisation de l'appareil de formation sectoriel	Révision du statut des établissements de formation au nombre de 10 (08 ITMAS et 02 CFVA)	Amélioration de l'attractivité de la formation agricole.	Texte du statut des ITMAS élaboré	- Novembre 2020 pour les ITMAS - 2021 pour les CFVA	National	Inscriptio n du dossier au CIM pour accélérer la procédur e de transform ation des établisse ments concerné s.
	Récupération des ex établissements de formation du secteur transférés au MESRS et au MFEP	Meilleures couvertures géographiques et encadrement des filières agricoles regroupés territorialement en pôles de production.	Mise en place des procédures de transfert.	2020-2021	(Cinq (05) établissement s en Première phase) -Skikda - Bouira -Oran -Tlemcen -Khenchela	Coordinat ion interminis térielle avec les secteurs concerné s, avec l'appui du Gouverne ment

formation l'agriculture d'étude au création par le	Création de Institut Nationa de l'Agriculture structures de formation	e Saharienne niveau dans domaine l'agriculture			Au niveau de l'université d'Ouargla	_
--	---	--	--	--	---	---

## 3.2 - EN MATIERE DE RECHERCHE:

Actions	Objectif	Impact	Volume	Echéancier	Localisation	Observatio n
Création des entités de recherche	Renforcement des capacités institutionnelles des structures de	Valorisation des cadres des instituts et amélioration de l'intégration des résultats	5 entités de recherche des EPA (INPV (2), ITGC, ITCMI, ITAF, INVA)	Décembre 2020	National	Six (06) unités de recherche déjà créées
	recherches & développement sous tutelle	de la recherche dans la sphère de production agricole.	2 entités de recherche des EPE (GGR et ONAB)	Septembre 2020	National	Conditionné par la promulgatio n des décrets y afférents (MESRS)
			l équipe mixte auprès de l'ANN	Septembre 2020		Conditionné par l'Accord de financement du MESRS
Lancement des procédures de création de réseaux thématiques	Prise en charge des besoins du secteur;      Renforcement de la coordination	Présentation de solutions techniques et scientifiques aux préoccupations des agriculteurs.	5 réseaux identifiés (Arganier, Huile d'olive, PAM, Blés dur, Apiculture).	Décembre 2020	National	Elaboration des textes réglementai res pour les cinq
Mise en place de projets structurant de recherche à impacts socio-économiques	de la coordination intersectorielle;  - Implication des populations locales	Gestion rationnelle des ressources naturelles et implication des populations locales dans le développement	13 projets nationaux de recherche	Octobre 2020	National	Procédure en cours pour la validation et financement par le MESRS
Mise en place d'un Programme Sectoriel de la Recherche		Présentation de solutions techniques et scientifiques aux préoccupations des agriculteurs		Octobre 2020	National	Validation par le Comité sectoriel de la recherche scientifique.